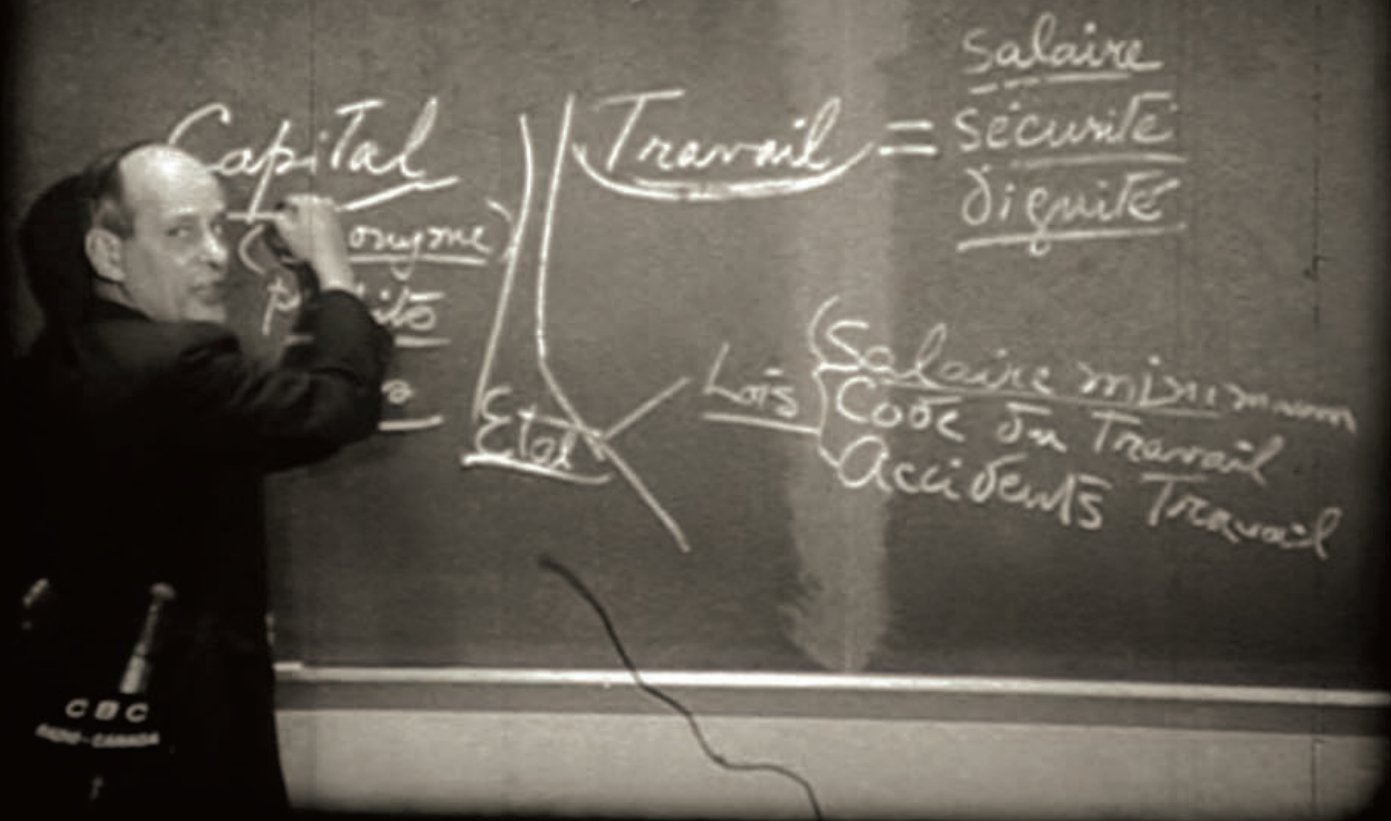


COMPRENDRE POUR AGIR



René Lévesque, ministre des ressources naturelles
sous le gouvernement de Jean Lesage, le 18 juin 1965

RAPPORT D'ACTIVITÉS 44^e ASSEMBLÉE ANNUELLE



SYNDICAT DES MÉTALLOS

COMPRENDRE POUR AGIR

RAPPORT D'ACTIVITÉS
44^e ASSEMBLÉE ANNUELLE



SOMMAIRE

- 5 Requêtes en accréditation
- 6 Conventions collectives
- 9 Fonds de grève
- 12 Service de l'éducation
- 15 Service de l'équité salariale et de l'évaluation des emplois
- 18 Service d'information
- 23 Services juridiques
- 25 Service de la recherche
- 28 Service du recrutement
- 29 Service de santé sécurité et de l'environnement
- 33 Comité de la condition féminine - Métallos
- 34 Comité sur les Avantages SOciaux Métallos (CASOM)

COMPTE



REQUÊTES EN ACCREDITATION

DÉPOSÉES ET ACCORDÉES ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2007 ET LE 31 AOÛT 2008

Local	Employeur	Dépôt	Accréditation	Membres
07065-64	MÉTALLURGIE BRASCO ENTRETIEN INC.	2007-11-11	2008-02-12	170
07531-19	MANOIR DE BIGARRÉ	2007-10-27	2007-11-21	40
07531	MANUFACTURE DE LAMBTON LTÉE	2008-01-20		84
07625-132	AQUA DATA INC.	2007-09-16	2007-10-15	40
07625-133	SPORT MASKA INC.	2008-02-09	2008-04-09	328
07625	OP SIS SERVICES AÉROPORTUAIRES INC.	2008-07-02		86
07625	MIRABEL MÉCACHROME INC.	2007-10-10		65
07708	MOULIN À PAPIER PORTNEUF INC.	2008-07-11		85
08922-138	SÉCURI-GARDE INC.	2008-01-18	2008-02-13	5
08922-139	GROUPE SÉCURITÉ C.L.B. INC.	2007-11-14	2008-02-06	105
08922-140	CONSULTANTS S.P.I. INC.	2008-06-04	2008-06-25	50
08922	SÉCURITÉ PRO-EST	2008-06-25	2008-07-23	3
08990	GROUPE YVES LÉGARÉ INC.	2008-07-14		76
08990	RÉSIDENCES NAVARRO, S.E.C.	2008-08-10		150
09324-75	CORPORATION DE RUBANS HUBSCHER	2007-10-30		48
09400	CARA OPÉRATIONS - DIVISION AIR	2007-10-11	2007-10-22	110
09414-136	PROKIT STRUCTURAL INC.	2007-11-11	2007-12-14	60
09414-137	SALAD EXPRESS INC.	2008-05-14	2008-06-17	20
09414-138	9006-2563 QUÉBEC INC. (MECAN HYDRO)	2008-06-05	2008-07-02	10
09534	LES SERRES DU ST-LAURENT INC.	2007-11-02	2007-12-04	100

Total **1635**

Membres accrédités au 31 août 2008 **1041**

CONVENTIONS COLLECTIVES

SIGNÉES ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2007 ET LE 31 AOÛT 2008

Section locale	Employeur	Signature
00206-G	O-I CANADA CORP.	2007-11-05
00206-G1	O-I CANADA CORP. (O&T)	2008-05-02
00944	PRODUITS AMERICAN BILTRITE LTEE	2008-05-21
00967	NIKE BAUER HOCKEY CORP.	2007-11-02
02423-01	ARCELOR MITTAL P & T CANADA INC. (bureau de Montréal)	2007-10-23
03953	THOMAS & BETTS FABRICATION INC.	2008-03-27
04466-03	QIT FER ET TITANE (P&M)	2007-11-23
04466-05	QIT FER ET TITANE (O&T)	2007-11-23
04796-15	CENTRAIDE ABITIBI TEMIS. ET NORD-DU-QUÉBEC	2008-05-12
04796-17	GESTION IAMGOLD-QUÉBEC INC. (MINE MOUSKA)	2008-02-07
04796-23	VILLE DE VAL D'OR	2008-06-20
04796-29	SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER, SL 1492	2008-08-25
04796-30	ALS CANADA LTÉE (CHEMEX)	2008-07-03
05778-08	COOP DES CONSOMMATEURS DE FERMONT	2008-06-13
05778-13	VILLE DE FERMONT (COLS BLEUS)	2008-06-17
05778-14	VILLE DE FERMONT (O&T)	2008-06-17
06131-06	C. CARON INC.	2007-12-18
06486	NORANDA INC., CEZ INC.	2008-03-10
06586-05	MATÉRIAUX EXCELL S.E.N.C.	2008-01-17
06643-00	ENTREPRISES D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES CROWN CANADA S.E.C. (LES)	2008-02-11
06643-01	ENTREPRISES D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES CROWN CANADA S.E.C. (LES)	2008-02-11
06643-02	ENTREPRISES D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES CROWN CANADA S.E.C. (LES)	2008-02-11
06833-01	SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES	2007-12-17
07065-13	LYNK AUTO PRODUCTS INC.	2008-03-31
07065-28	AUBERGE DES GOUVERNEURS INC. SEPT-ILES	2008-02-20
07065-31	HOTEL LE MANOIR 9102-5361 QUÉBEC INC.	2008-04-22
07065-48	LOGISTEC ARRIMAGE INC.	2007-11-16
007065-62	CORP. DU MUSÉE. RÉG. DE LA CÔTE-NORD INC.	2008-06-03
07287-00	ELKEM METAL CANADA INC	2007-11-01
07287-05	CLUB SAGUENAY D'ARVIDA INC.	2008-05-15
07287-14	COMPAGNIE D'ASPHALTE LTEE	2008-05-08
07287-20	PHILIPPE TRÉPANIÉ INC.	2008-02-01
07287-24	PLANCHERS MISTRAL INC.	2008-06-10
07531-06	LES PRODUITS INDUSTRIELS DE HAUTE TEMPÉRATURE PYROTEK INC.	2008-06-30
07531-14	NEUMAN ALUMINIUM	2008-01-15
07531-18	FENERGIC INC.	2008-05-05
07625-10	ENTREPRISES ALLIÉES LIMITÉE	2007-11-06
07625-106	MÉVOTECH INC.	2007-12-03
07625-117	SAVICO LTÉE	2008-03-20

Section locale	Employeur	Signature
07625-120	MÉTAUX A.C. LESLIE INC.	2008-06-13
07625-128	DM DECORAMA METAL INC.	2008-06-20
07625-129	LA PETITE BRETONNE INC. CROISSANTERIE BLAINVILLE INC.	2008-01-30
07625-131	CLUBLINK CORPORATION (CLUB DE GOLF ISLESMERE)	2008-04-09
07625-17	MÉCACHROME MONTRÉAL-NORD INC.	2008-03-25
07625-25	METALWARE CORPORATION	2007-09-26
07625-44	INDUSTRIES LOCKWOOD INC.	2007-10-16
07625-78	VULCAN CONTENANTS (QUÉBEC) LTÉE	2008-04-29
07625-BH	DEMIX AGRÉGATS, ÉTABLISS. DE ST-FRANCOIS DIV. CIMENT ST-LAURENT INC.	2008-05-12
07625-BT	METCOR INC	2008-06-25
07625-CH	LES INDUSTRIES DOMINION INC./DOMINION NÉON INC.	2008-05-02
07625-CT	CORPORATION D'ACIER ALLIANCE	2007-11-19
07625-D2	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	2008-06-13
07625-D9	DYNE-A-PAK INC.	2008-03-20
07625-G7	CHAINES DE TRACTION QUÉBEC LTÉE (LES)	2008-07-09
07625-G8	CENTRE DE CULASSES, DIVISION DE UAP INC.	2007-11-19
07625-G9	GLOPAK INC. Division de Hood Packaging Corporation Plastic Film Division	2007-10-03
07708-14	SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CAPITALE	2007-11-28
07708-17	ANACOLOR (1987) LTEE	2008-05-21
07708-35	CARRIÈRE UNION LTÉE	2007-12-04
07708-50	PAVAGE U.C.P. INC.	2008-06-27
07785-01	INDALEX LIMITÉE (BUREAU)	2008-07-18
07811-04	BILCO BUANDERIE INDUSTRIELLE	2008-04-29
07811-18	C.I.F. MÉTAL LTÉE	2007-11-07
07885-04	VENMAR VENTILATION INC.	2008-04-07
07885-07	R.P.M. TECH INC.	2007-09-28
07885-09	VENMAR VENTILATION (H.D.H.) INC.	2008-04-07
07885-12	PREMIER TECH TECHNOLOGIES LTÉE	2008-06-25
08238	INDUSTRIES J HAMELIN	2008-03-28
08516	INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG	2008-06-20
08922-102	AVANT-GARDE SÉCURITÉ INC.	2008-06-26
08922-122	BUREAU CANADIEN D'INVESTIGATION ET D'AJUSTEMENT (BCIA) INC.	2008-06-26
08922-134	SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES LTÉE	2008-07-31
08922-136	G4S SERVICE DE SÉCURITÉ (QUÉBEC) LTÉE	2008-06-26
08922-137	GARDIUM	2008-06-26
08922-138	SÉCURI-GARDE INC.	2008-04-17
08922-139	GROUPE SÉCURITÉ C.L.B. INC.	2008-07-28
08922-140	CONSULTANTS S.P.I. INC.	2008-08-08
08922-90	XSTRATA COPPER Canada - UNITÉ D'AFF. DE XSTRATA Canada CORP. AFFINERIE-CCR	2007-12-20
08990-100	LATHAM SPLASH Canada INC.	2007-10-18
08990-101	FABRICATION POWERCAST INC.	2008-03-18
08990-20	EQUIPEMENT D'ALIMENT LIBERTÉ	2007-11-13
08990-29	MÉTAUX RUSSEL INC.	2007-10-31
08990-42	MANAC INC	2007-10-11
08990-46	LAURENTIAN LANES (SALON DE QUILLES BOULEVARD)	2008-05-23
08990-66	TUYAUX & MATERIEL DE FONDATION	2008-02-29
08990-67	FIBROCAP INC.	2008-06-02

Section locale	Employeur	Signature
08990-79	ACIER LEROUX INC. DIVISION TERREBONNE	2008-05-08
09153-02	MANAC INC. (CAFETERIA)	2008-01-23
09153-06	POLYCOR GRANITE BUSSIÈRE INC.	2008-06-20
09153-08	ROMEO LAFLAMME & FILS INC.	2008-05-26
09153-14	INDUSTRIES MAIBEC INC. - DIVISION ST-THÉOPHILE	2007-11-12
09153-22	ROTOBEC INC.	2008-06-04
09153-30	VICTOR INNOVATEX INC. (BEAUCEVILLE) (CONTRAT DE SERVICE	2008-04-24
09222	ENTREPRISES D'EMBALLAGES MÉTALLIQUES CROWN Canada S.E.C. (LES)	2008-04-01
09258-02	VOIX GASPESIENNE PUBLICATION DES EDITIONS DE L'EST	2008-06-26
09278	LAFLAMME PORTES ET FENETRES INC.	2007-09-28
09291-03	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC PONTIAC BUICK GMC LTÉE	2008-04-16
09291-04	VILLE DE ROUYN-NORANDA	2008-03-11
09291-05	DSI-MINING CANADA, ROUYN-NORANDA	2008-04-25
09324-48	INDUSTRIES RAILWEL INC.	2007-11-14
09324-63	INDUSTRIES B & X INC	2007-11-02
09324-70	UNIMIN CANADA LTEE (ST-DONAT)	2007-09-19
09324-74	ASCENSEUR SAVARIA CONCORD INC.	2007-12-21
09324-75	CORPORATION DE RUBANS HUBSCHER LTÉE (CONTRAT DE SERVICE)	2007-10-30
09400-29	INNVEST HOTELS GP LTD OPÉRANT SOUS LE NOM DE QUALITY HOTEL (ENTRETIEN)	2008-04-01
09400-37	LE GEORGESVILLE	2007-09-27
09400-38	PRISZM INC.	2008-05-14
09400-43	GOLF MANOIR DES SABLES INC.	2007-09-28
09400-56	INNVEST HOTELS GP LTD, OPÉRANT SOUS LE NOM DE COMFORT INN DE L'AÉROPORT	2007-11-16
09400-60	INNVEST HOTELS GP LTD, OPÉRANT SOUS LE NOM DE COMFORT-INN - THETFORD-MINES	2007-10-29
09400-80	CANFITEL INC.	2007-11-13
09400-82	MANOIR ST-CASTIN	2008-07-14
09400-89	INVEST HOTEL LTD opérant le Quality Hotel - Restaurant	2008-01-25
09414-02	EMBALLAGES ST-JEAN LTEE	2008-04-11
09414-06	AWI INC.	2008-05-06
09414-07	LE GROUPE INNOVAK INC.	2008-06-23
09414-109	EMBALLAGE PERFORMANT INC.	2007-10-31
09414-116	VEOLIA TRANSPORT QUÉBEC INC.	2007-12-14
09414-120	OUTILS GLADU (S.E.N.C.)	2008-04-14
09414-121	CENTRE AQUATIQUE DE CHAMBLY	2007-10-26
09414-123	BONDUELLE Canada INC.	2008-04-11
09414-134	EMBALLAGES ALCAN CAPALUX INC.	2008-08-01
09414-20	MARTIN INC.	2008-06-23
09414-24	TERMINAL & CABLE T.C. INC	2008-06-23
09414-68	MEUBLES HORN FURNITURE INC.	2007-11-02
09414-78	AWI INC.	2008-05-06
09414-93	GRANIT IMPERIAL INC.	2008-01-31
09441	SAMUEL & FILS & CIE LTEE	2007-11-08
09471	MANAC INC. (P&M)	2007-10-29
09534	LES SERRES DU ST-LAURENT INC. (SAVOURA)	2008-05-13
09553	VICTOR INNOVATEX INC. (ST-GEORGES) (CONTRAT DE SERVICE)	2008-04-24

FONDS DE GRÈVE

LISTE DES CONFLITS

PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2008

Section locale	Employeur (ville)	Nombre de membres	Date		Nombre de jours	
			Début	Fin	Total	Pour la période concernée
04466-03	QIT-Fer et Titane inc. (O&T et P&T) (Havre Saint-Pierre)	220	1-9-2007	16-11-2007	76	76
09553	Victor Innovatex inc. (Saint-Georges)	94	10-3-2008	16-4-2008	37	37
09400-37	Le Georgesville (Saint-Georges-de-Beauce)	71	24-5-2007	10-9-2007	109	9 *

* Pour la période comptable actuelle, aucun bénéfice de grève n'a été versé à la section locale 09400-37, car les bénéficiaires pour la dernière semaine ont été payés le 30 août 2007.

BÉNÉFICES DE GRÈVE

PAYÉS PAR LES FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5 ET DE L'INTERNATIONAL
PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2008

Section locale	Employeur	District 5	International
04466-03	QIT-Fer et Titane inc. (O&T et P&T)	108 778 \$	179 495 \$
09553	Victor Innovatex inc.	21 432 \$	28 200 \$ *
Total		130 210 \$	207 695 \$

* Une somme de 362,49 \$ a été remboursée par le local 09553. Par contre, elle n'a pas été déduite des bénéfices payés, étant donné qu'elle a été reçue après le 31 août 2008 et sera comptabilisée en 2008-2009.

BILAN DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2008

Actifs à court terme	Au début	À la fin
Solde bancaire	247 789 \$	742 074 \$
Comptes à recevoir (réclamations pour le recrutement)	225 184 \$	76 436 \$
Total des actifs à court terme	472 973 \$	818 51 \$
Actifs à long terme		
Placements	10 190 613 \$	11 342 895 \$
Investissements	2 399 781 \$	2 399 781 \$
Total des actifs à long terme	12 590 394 \$	13 742 676 \$
TOTAL DES ACTIFS	13 063 367 \$	14 561 186 \$
Passifs		
Comptes à payer (dépenses de recrutement)	0 \$	60 140 \$
TOTAL DES PASSIFS	60 140 \$	
TOTAL DES AVOIRS	13 063 367 \$	14 501 046 \$

PLACEMENTS DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2008

Placements (capital et intérêts)	Au début	À la fin	Écart
Industrielle Alliance (valeur comptable)	9 236 828 \$	10 361 918 \$	1 125 090 \$ *
Placement Desjardins	542 307 \$	563 719 \$	21 412 \$
Certificats de dépôt Desjardins #1 et #2	411 478 \$	417 258 \$	5 780 \$
Total des placements	10 190 613 \$	11 342 895 \$	1 152 282 \$

* Un nouveau placement de 300 000 \$ a été ajouté au capital en avril 2008.

ÉTAT DES RÉSULTATS DU FONDS DE GRÈVE DU DISTRICT 5

PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2007 AU 31 AOÛT 2008

Solde bancaire au début

247 788 \$

REVENUS

Affiliation	666 486\$
Annulation du chèque #7922 périmé	145\$
Intérêts bancaires	13 720\$
Intérêts–Certificat de dépôt Desjardins	5 780\$
Remboursement des emprunts temporaires du Fonds d'action sociale (PEC)	15 108\$
Remboursement par Pittsburgh des réclamations du recrutement	1 241 216\$
Retour sur les bénéfices de grève 2006-2007	61 509\$
Retour sur les bénéfices de grève 2007-2008	4 987\$
Revenus immobiliers: loyers de l'immeuble à Québec	62 430\$

Total des revenus

2 071 381 \$

DÉPENSES

Bénéfices de grève	-132 092\$
Dépenses de recrutement	-1 084 068\$
Emprunt temporaire au Fonds d'action sociale (PEC)	-15 108\$
Nouvel investissement–Industrielle Alliance	-300 000\$
Réinvestissement des intérêts–Certificat de dépôt Desjardins	-5 780\$
Retour sur les bénéfices de grève 2006-2007 à l'international	-36 943\$
Retour sur les bénéfices de grève 2007-2008 à l'international	-3 105\$

Total des dépenses

-1 577 096 \$

Solde bancaire à la fin

742 072 \$

SERVICE DE L'ÉDUCATION

Toujours à l'affût de vos besoins

Plusieurs activités se sont déroulées sous l'enseignement du Service d'éducation cette année. Dans un premier temps, nous passerons en revue les statistiques de participation et par la suite, nous tracerons un portrait d'ensemble des activités qui ont permis d'améliorer le Service et de répondre à vos besoins.

Les résultats de l'année

(voir le tableau à la fin de ce rapport)

Plus de 900 militantes et militants ont participé aux activités de formation de notre programme 2007-2008 qui offrait une vingtaine de cours. Ce résultat est fort appréciable, si l'on considère qu'il s'agissait d'une année précédant les élections dans les sections locales. Si l'on se fie au passé, les dirigeants des sections locales utilisent toujours un peu moins le Service d'éducation afin de prévoir un budget de formation substantiel l'année qui suit l'arrivée des élus.

Cependant, même si le résultat est appréciable globalement, il n'en va pas de même pour la participation des femmes. En effet, après plusieurs années de hausse de la participation des femmes, jusqu'à 18,6%, nous avons connu une baisse importante, puisque les militantes n'ont représenté que 15,6% de la participation générale. Il semble donc toujours

difficile d'encourager les femmes à s'impliquer syndicalement ce qui témoigne d'un effort supplémentaire de notre part.

De nouveaux cours encore méconnus

Nous offrons deux nouveaux cours qui malheureusement, n'ont pas trouvé preneur. Il s'agit des cours de *résolution de conflits* et de *perfectionnement de nos méthodes de travail* à l'intention des sections locales composées. Dans les deux cas la programmation prévue a dû être annulée et ce, malgré le fait que nous les avons bâti suite à des demandes.

Dans le cas de résolution de conflits, ce cours a été spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des délégués et des dirigeants qui sont aux prises avec des problèmes qui dépassent le cadre de la convention collective, et pour lesquels le recours au grief n'est pas nécessairement la voie à privilégier. En fait, il permet de mieux comprendre les situations de conflits en milieu de travail et de les identifier pour intervenir le plus tôt possible en évitant ainsi une escalade du conflit. Nous le remettrons au programme en 2009 et nous vous encourageons à vous y inscrire.

Pour ce qui en est du cours offert aux militantes et militants d'unités de sections locales composées, sa programmation a été annulée mais nous l'avons tout de même

donné à deux occasions sur demande. Cependant il n'a pas eu l'effet escompté. Pour bien en comprendre le contenu, rappelons qu'il permet de développer davantage d'autonomie chez les militants d'unités qui n'ont pas la chance de bénéficier de l'expérience syndicale et de l'effet de gang d'un grand milieu de travail. Ces militants et militantes sont souvent aux prises avec des problèmes peu fréquents et ils s'en remettent à la section locale composée. Ce cours permet donc de reviser le grief et l'enquête, de trouver des moyens d'intervenir face à des problèmes qui dépassent le cadre de la convention collective, de se familiariser avec la tenue d'assemblées dans son unité ainsi que de mieux connaître le fonctionnement général de la section locale composée. Étant donné que ce cours nous apparaît plus que jamais d'actualité pour les sections locales composées nous le remettrons au programme en 2009. À surveiller pour ceux et celles qui sont concernés.

D'autres cours ont connu une édition renouvelée avec succès

Parmi les nouveaux mentionnons les cours de base de délégués et de santé-sécurité. Dans ces cas, nous avons revu et modifié substantiellement leur contenu et leur nouvelle version a été appréciée. Notre souci était d'abord et avant tout, de les ajuster aux nouvelles réalités des relations

de travail et de nous amener à faire davantage de prévention face aux problèmes rencontrés.

De plus, nous avons offert un nouveau cours pilote qui s'adresse aux représentants à la prévention. Évidemment ce cours mérite d'être consolidé par notre pratique, mais déjà il a été donné deux fois et sera au programme l'an prochain.

Un nouveau service aux sections locales qui se développe graduellement

Nous offrons un service d'animation de groupes pour les sections locales qui veulent réfléchir sur leur avenir et qui souhaitent un support extérieur pour animer leur rencontre. À ce jour nous l'avons fait dans une dizaine de sections locales et la demande continue. Si vous sentez ce genre de besoin, n'hésitez pas à faire appel à nous car ce genre de service s'adapte à vos réalités et aux besoins conjoncturels que vous vivez.

Un suivi concret à vos propositions sur l'action politique

Lors de l'assemblée annuelle de 2007 vous nous avez fait des propositions pour mieux intégrer le champ de l'action politique syndicale dans nos cours. Elles ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. En effet, nous avons d'abord intégré dans le cours de base de délégués des éléments nous permettant de voir l'évolution des lois et leur remise en question sous différents gouvernements à l'échelle du Québec et du Canada. Même si leur amélioration a été de soi au cours des 50 dernières

années il en va bien différemment depuis que des gouvernements plus à droite prennent le pouvoir. C'est le cas principalement des lois concernant le droit d'association, la sous-traitance et aussi dans différents programmes sociaux tels que le système de santé et les services sociaux au Québec. Nous profitons donc de nos cours pour rappeler aux nouveaux militants, le sens des revendications syndicales qui ont donné lieu à ces lois et les informons des menaces qui planent sur celles-ci. C'est aussi avec cette préoccupation d'intégrer l'action politique à notre quotidien que nous avons utilisé la vidéo de la FTQ sur la santé dans la plupart de nos cours.

Le comité d'éducation FTQ

Depuis la création du Service d'éducation, nous avons toujours été assidus aux rencontres du comité d'éducation de la FTQ. Ces rencontres nous gardent à l'affût des nouvelles tendances dans l'ensemble des syndicats FTQ et nous permettent d'échanger sur nos réalités et ainsi produire ensemble des nouveaux contenus de cours, principalement en santé-sécurité puisque c'est sous l'égide de la FTQ que nous recevons nos subventions pour les cours de santé-sécurité.

Lors de notre dernière rencontre de comité FTQ, en septembre 2008, nous avons appris une étonnante nouvelle. Johanne Deschamps, directrice du Service d'éducation à la FTQ, et une des pionnières de l'éducation, a fait le saut pour devenir permanente régionale FTQ dans la région de Laurentides-Lanaudières.

Johanne pourra faire profiter cette région de sa large expérience tant comme militante engagée dans les Conseils régionaux qu'à titre d'animatrice chevronnée. Mais nous ne serons pas en reste puisque Esther Désilets du Service d'éducation, ayant une longue expérience en éducation des adultes, prendra la relève.

Bienvenue Esther et un gros Merci à Johanne pour toutes ces années de dévouement et de compréhension à l'égard de nos besoins respectifs.

Préparer 2009

Étant donné que ce sera une année d'élection pour les sections locales et que nous prévoyons une demande accrue des besoins de formation, nous avons pris les devants. Ainsi, nous avons formé avec l'aide du service d'éducation de la FTQ, huit formateurs et formatrices pour faire face à la demande. Ces personnes auront eu l'occasion de donner un premier cours de base cette année et développeront davantage d'autonomie dans les cours plus avancés l'an prochain.

Évidemment, cela suppose de notre part un encadrement régulier. Toutefois nous n'y échappons pas puisqu'à chaque année nous perdons plusieurs formateurs qui nous quittent pour différentes circonstances. Pour certains, c'est un manque de disponibilité parce qu'ils ont trop de fonctions syndicales, pour d'autres, ils deviennent permanents au Syndicat des Métallos.

Mais dans tous ces cas, malgré la charge de travail qui s'ajoute, nous y voyons un aspect positif, c'est celui qui nous témoigne que notre formation n'est pas que bénéfique pour nos membres mais aussi pour nos formateurs eux-mêmes.

Perspectives

Pour faire suite à la demande d'un cours portant sur l'action politique nous avons entrepris des discussions avec le comité d'éducation de la FTQ. Plusieurs autres syndicats de la Centrale se sont dits intéressés par le projet. De notre côté, nous avons prévu développer une formation sur le sujet que ce soit avec ou sans la FTQ, mais il serait beaucoup plus intéressant de le faire ensemble et que sa diffusion soit large. Toutefois, il est impossible de prévoir le contenu ou la forme que prendra ce cours à ce moment-ci.

Finalement, nous bâtirons une nouvelle session de perfectionnement pédagogique pour nos formateurs et formatrices en 2009. Ces sessions ont lieu tous les quatre ans et nous permettent d'améliorer les qualités d'animateur chez nos formateurs. Nous travaillerons plus spécifiquement leurs capacités de synthèse et d'écoute auprès des groupes afin de continuer à améliorer nos outils pédagogiques lors des formations.

Un gros Merci

Nous profiterons des derniers mots de ce rapport pour remercier tous les formateurs et formatrices pour leur disponibilité et leur contribution au succès de notre service d'éducation. MERCI!

Marie-Danielle Lapointe

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COURS POUR L'ANNÉE 2008

	Nombre de cours donnés	Participants-es	H	F	Cours annulés
PROGRAMME RÉGULIER					
Agir syndicalement pour prendre en charge nos régimes de retraite	2	36	33	3	
Capsules Juridiques:					
Le respect de la vie privée	5	95	88	7	1
Communication & Leadership	2	27	24	3	
Délégués et déléguées	15	233	193	40	4
Dirigeants-Dirigeantes	4	54	45	9	
Dossier du grief à l'arbitrage	4	60	53	7	1
ECS					1
Enquête d'accident	1	18	17	1	1
Introduction à la santé et sécurité de base	9	153	129	24	1
La négociation de la convention collective	3	49	40	9	1
Les finances de la section locale	3	31	28	3	1
L'Information dans mon local	1	11	10	1	
Loi sur L'Assurance-emploi					1
Mon syndicat et moi	1	10	10	0	1
Perfectionnement des formateurs					1
Perfectionnement de nos méthodes de travail	1	19	16	3	1
Prendre en main sa retraite	4	66	43	23	
Réclamation à la CSST	1	17	16	1	1
Résolution de conflits					3
TOTAL PROGRAMME RÉGULIER	56	879	745	134	19
DEMANDES SPÉCIALES					
Élaboration du grief SL 8922	1	5	5	0	
HMS HOST	1	7	3	4	
Initiation délégués et déléguées SL 9414	1	17	13	4	
TOTAL DEMANDES SPÉCIALES	3	29	21	8	
GRAND TOTAL	59	908	766	142	19

SERVICE DE L'ÉQUITÉ SALARIALE ET DE L'ÉVALUATION DES EMPLOIS

La loi sur l'équité salariale a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine.¹

Par ce concept de discrimination systémique on entend : « le traitement salarial inégal des femmes en tant que groupe social dont la valeur du travail est infériorisée sans égard à sa valeur propre en raison de préjugés intégrés dans les valeurs collectives de la société, dans le mœurs en général et plus précisément dans les systèmes d'évaluation des emplois, sans qu'il y ait volonté ni conscience de mal agir à leur égard »²

La loi introduit donc par le fait même la notion de salaire égal pour un travail équivalent. On ne parle plus uniquement de salaire égal pour un travail égal.

Rappelons- nous que la Loi sur l'équité salariale est devenue officielle le 21 novembre 1997 et que son échéance était le 21 novembre 2001. À regarder ces dates, on serait tenter de croire que tout est bien terminé, et que

nous sommes prêts à réaliser le maintien, mais il en n'est rien, il reste du travail à faire.

Cependant, il ne faut pas se décourager, les employeurs ne doivent pas nous avoir à l'usure... « Nous ne ferons pas l'exercice et cela va tomber dans l'oubli... » se disent-ils. Il faut aller cogner à leur porte et insister.

Il faut donc s'assurer que cette discrimination n'existe pas chez votre employeur et dans le cas contraire : l'éliminer. Si rien ne se passe, on peut porter plainte à la Commission de l'équité salariale dénonçant l'inertie de l'employeur dans ce dossier.

Comme à chaque année nous avons fait de beaux gains pour les travailleuses et les travailleurs (les hommes qui sont dans des catégories féminines ont droit aussi aux correctifs d'équité). C'est motivant et énergisant. Les correctifs apportés aux emplois féminins peuvent varier entre 0,06\$ et ± 2,00\$ de l'heure.

Fermeture d'usine ou délocalisation

Dans les années passées, nous avons dû cesser des travaux d'équité à cause des fermetures d'usine ou à des restructurations majeures. Si les employeurs n'avaient pas autant retarder le processus, nous aurions été en

mesure de vérifier si il y avait de la discrimination, mais à cause de la lenteur des travaux, nous nous retrouvions à la Commission d'équité salariale par procédure de différend ou de plainte et celle-ci fait tout en son pouvoir pour faire reconnaître les sommes qui seraient dues auprès des syndicats ou des employeurs partis produire ailleurs. C'est certain que les espoirs étaient minces, mais il ne fallait pas lâcher et surtout, continuer à faire notre devoir de représentation. Dans ces cas difficiles, la Commission d'équité salariale nous a été d'un grand secours.

En effet, cette année grâce à la Commission de l'équité salariale, nous avons réussi à faire rembourser les correctifs salariaux d'équité aux salariées d'une entreprise fermée en 2005. Donc 2½ ans après, nous avons obtenu gain de cause à force de travail et de conviction.

Maintien de l'équité salariale

Cette Loi prévoit le maintien de l'équité salariale et interpelle les syndicats à cet égard :
« L'employeur doit, après que des ajustements salariaux ont été déterminés ou qu'un programme d'équité salariale a été complété, maintenir l'équité salariale dans

1. Loi sur l'équité salariale

2. Commission de l'équité salariale, document de consultation de juin 2006, page 6

son entreprise. Il doit notamment s'assurer de ce maintien lors de la création de nouveaux emplois ou de nouvelles catégories d'emplois, lors de modifications aux emplois existants ou aux conditions qui leur sont applicables ou lors de la négociation ou du renouvellement d'une convention collective.

Lors de cette négociation ou de ce renouvellement, l'association accréditée en cause doit aussi s'assurer du maintien de l'équité salariale ».

Malheureusement cet article de loi n'est pas très contraignant pour la réalisation du maintien et ne permet pas du tout la participation du syndicat à l'analyse des emplois. Avec l'expérience que nous avons maintenant, il est de plus en plus clair que, sans une participation au processus, il nous est impossible de vérifier si le maintien est fait. Notre seule porte de sortie, si l'employeur n'est pas coopératif, c'est de porter plainte à la Commission de l'équité salariale. Car rien dans la loi, n'oblige l'employeur à afficher ses résultats d'analyse et sa démarche.

Nous devons donc mettre de l'avant des mécanismes de maintien de l'équité salariale. En effet, il serait futile de s'impliquer activement dans l'établissement de programmes d'équité afin d'apporter des correctifs aux catégories d'emplois à prédominance féminine si, par la suite, des écarts salariaux, jugés discriminatoires entre ces catégories d'emplois et celles à prédominance masculine, peuvent apparaître.

Il faut donc, comme par le passé, continuer de s'investir pour protéger nos droits et nos acquis.

Selon nous, la meilleure façon de participer au maintien de l'équité salariale est d'insérer ce processus dans nos conventions collectives par le biais de la négociation. Nous privilégions l'intégration des correctifs dans les échelles salariales pour l'ensemble des emplois couverts par nos certificats d'accréditation afin de respecter les résultats obtenus lors de l'exercice de l'équité salariale. Nous pensons donc que le maintien de l'équité salariale serait facilité par des exercices d'équité interne (implantation d'un système d'évaluation pour tous les emplois), sans pour autant renoncer à notre droit de nous plaindre à la Commission, s'il y a eu manquement à cet égard de la part de l'employeur.

Il va sans dire que ce défi ne relève pas seulement de votre service d'équité et de vos permanents au dossier. Il faut que tous les membres veillent au grain. Nos actions coordonnées sont essentielles si l'on veut maintenir l'équité salariale, mais aussi pour préserver cette loi si difficilement acquise. Notre vigilance soutenue s'impose.

Scène québécoise

Pendant la dernière année, j'ai siégé à la table de travail de la FTQ. Cette table regroupe les différents intervenants de tous les affiliés de la FTQ. Nous partageons nos vécus en équité et travaillons à trouver des solutions et moyens pour faciliter la réalisation de l'équité salariale dans tous les milieux.

Je vous dirais que nos travaux se sont surtout concentrés sur la notion de maintien et sur l'analyse de nouvelles propositions ou interprétations de la loi soumises par le groupe de travail interne de la Commission de l'équité salariale. Nous attendons avec impatience le rapport du Ministre du travail suite à la Commission parlementaire tenue sur les effets de la loi après 10 années d'existence.

Commission de l'équité salariale

Nous avons eu recours à la commission d'équité salariale pour quelques dossiers. Par processus de la plainte ou du différend, nous avons obtenu les services de conciliateurs ou d'enquêteurs. Ceux-ci se sont avérés d'une grande utilité.

Malgré le bon travail de la Commission dans certains dossiers, il y a des contestations d'employeurs suite aux décisions de la Commission ainsi que de la Commission des relations de travail. Nous avons reçu la réponse tant attendue sur le droit au programme distinct pour les associations accréditées n'ayant pas de catégories féminines.

La Cour supérieure a émis une décision qui reconnaît l'intention du législateur quant au droit de demander un programme distinct pour une association accréditée qui ne compterait pas de catégories féminines dans son groupe et vient ainsi corrigée l'interprétation qu'en avait fait la Commission de l'équité salariale et la Commission des relations de travail. En effet, au fil des ans, la commission avait

une nouvelle interprétation quant à la disposition de ce droit prévu à la loi. S'il s'avérait qu'il n'y avait aucune catégorie féminine dans le groupe qui demandait le programme distinct, celui-ci se le voyait refuser.

Cette décision fait en sorte que les exercices de programmes distincts qui sont en cours pourront se compléter comme souhaité.

Scène fédérale

En 2001, un groupe de travail a été nommé et mandaté par le gouvernement fédéral pour analyser les besoins d'une loi proactive pour les employés sous juridiction fédérale comme les travailleurs des milieux bancaire, en communication, transport, etc.

En juin 2002, le Syndicat des Métallurgistes a présenté un mémoire en faveur d'une loi proactive qui a été bien accueilli. Tom Reid, permanent en évaluation au bureau national, Richard Pagé, permanent à Montréal, et moi-même avons eu de bons échanges avec ce groupe de travail.

En janvier 2003, le groupe de travail a organisé un symposium à Ottawa où nous avons entendu des présentations sur les différentes études relatives à l'équité salariale et échangé avec ces intervenants. C'était la dernière étape avant que le groupe de travail n'émette ses recommandations.

Au printemps 2004, le groupe de travail a remis ses recommandations et elles ont été reçues avec la plus grande joie puisqu'il propose que les entreprises, sous juridiction

fédérale, soient assujetties à une loi proactive en matière d'équité salariale. En fait le groupe de travail a émis un très grand nombre de recommandations positives et il fallait maintenant s'assurer que cela ne reste pas sur les tablettes. Il fallait aller de l'avant et faire en sorte que ces recommandations se transforment en loi. Nous avons du travail à faire mais nous n'étions pas seul, la FTQ, le CTC, des groupes communautaires allaient aussi mettre tout en œuvre pour s'assurer qu'il y aurait dépôt d'un projet de loi. Il était noté que nous avions un appui très prononcé de tous les caucus des femmes de tous les partis politiques fédéraux.

Malgré les efforts déployés par tous en 2005 et 2006, le 18 septembre 2006, le gouvernement Harper a annoncé les mesures qu'il mettra en place en réponse à l'enjeu de l'équité salariale pour les secteurs régis par les lois fédérales. Il reconduit le statu quo en affirmant qu'il existe déjà des dispositions législatives garantissant l'équité salariale dans le cadre de la Loi canadienne des droits de la personne. Cela signifie en terme clair : pas de loi proactive pour ces travailleuses, cela veut aussi dire un grand retour en arrière avec des méthodes qui ont déjà démontré leur inefficacité.

Ce fut donc un triste jour pour toutes les travailleuses au pays.

Toutefois, les femmes n'ont pas dit leur dernier mot, en mai 2007 la coalition a repris de plus belle et une rencontre a été organisée par le CTC à Ottawa afin de concrétiser nos futures actions et continuer à se battre pour

l'obtention de cette loi. D'ailleurs, lors de ces deux journées de rencontre, du lobbying a été fait auprès de tous les partis politiques et encore une fois la majorité semblent être derrière nous.

Malgré que nous multiplions les efforts, au moment où vous lirez ces lignes, soit en novembre 2008, il n'y a toujours pas de loi au fédéral.

Évaluation des emplois

Votre service n'en est pas seulement un d'équité salariale, mais aussi d'évaluation des emplois. Donc, si vous voulez analyser vos emplois et mettre en place un système d'évaluation des tâches ou avez besoin de support dans le suivi de vos dossiers d'évaluation, nous sommes là pour vous aider à y arriver.

Nous avons toujours notre système SES qui peut être utilisé dans le cas d'implantation de système d'évaluation ou pour la réalisation de l'équité salariale.

N'hésitez pas à contacter votre service d'équité salariale et d'évaluation des emplois, il me fait toujours plaisir de travailler avec vous.

Carole Jodoin

LE SERVICE D'INFORMATION

DEUX NOUVEAUX DÉFIS

Nouvelles technologies de l'information et action politique

Le service d'information ajoutera deux nouveaux outils parmi la panoplie de services (journaux, cours de formation, correspondants, relations publiques) qu'il donne déjà aux membres. En effet, un de ces outils, ce sont les nouvelles technologies de l'information. Elles offrent de grandes possibilités pour mieux informer nos membres. Le site sur la Toile qui a été complètement refait sera officiellement lancé lors de l'assemblée annuelle. De plus, les délégués de l'assemblée annuelle de l'an passé ont mandaté leur syndicat de mettre sur pied un groupe de travail sur l'action politique. Le service d'information a donc été mis à contribution et sera très actif notamment avec l'aide de l'équipe des correspondants et correspondantes.

Concernant le premier point, le service d'information utilise ces nouvelles technologies depuis de nombreuses années. Comme elles évoluent rapidement, il a donc entrepris une reconfiguration complète du site des Métallos sur la toile (Internet). Jusqu'à maintenant, ce dernier contenait

des informations de base comme les communiqués de presse, les publications de notre syndicat avec un index à jour des articles et les documents de l'assemblée annuelle. Nous pouvions y retrouver également une description des services techniques. Enfin, les coordonnées du syndicat et une adresse de courriel via le site était également disponible. Cette dernière a été et est toujours abondamment utilisée. Dans la nouvelle version qui sera lancée lors de cette assemblée annuelle, toutes les sections ont été modifiées et complétées, d'autres ont été ajoutées. Une présentation complète en sera faite lors de l'assemblée annuelle.

Le nouveau site

Mentionnons tout de même quelles en seront les grandes articulations. Une première section intitulée *Qui sommes-nous?* donnera un aperçu des services que le syndicat donne aux membres tant directement avec l'équipe des permanents et des permanentes qu'avec l'aide des services techniques. Soulignons que plusieurs parties de cette section ont été refaites comme celles sur l'histoire de notre syndicat ou la description de notre structure. Une nouvelle partie a aussi été introduite : il sera possible d'avoir accès et de télécharger les positions,

les études et les mémoires de notre syndicat. Une deuxième section sera consacrée aux actualités. Nous y retrouverons notamment les communiqués de presse, les publications comme le *Traits d'union* et *Le Métallo* et les documents de l'assemblée annuelle. À noter qu'une nouvelle présentation graphique de la page d'accueil permettra de faire ressortir une ou des nouvelles collées à l'actualité dans notre syndicat. Cela pourra être à l'occasion des nouvelles provenant d'autres sources syndicales. Une troisième section entièrement nouvelle sera consacrée aux avantages sociaux. Toutes les activités et les services offerts par le comité des avantages sociaux (CASOM) de notre syndicat y seront présentés et régulièrement mis à jour. Nous y retrouverons également tous les documents pertinents concernant tant le Fonds Métallos que le régime d'assurance. Une quatrième section, là aussi nouvelle, sera consacrée au recrutement. Elle s'adresse aux membres de notre syndicat qui veulent aider à recruter de nouveaux membres ou carrément aux non-syndiqués qui viennent naviguer sur notre site. Les deux dernières sections qui complètent le site sont le plan du site et les coordonnées des bureaux du syndicat. Évidemment, l'adresse de courriel syndicat @metallos.org sera toujours active.

Soulignons enfin, qu'il y aura un moteur de recherche pour aider l'internaute Métallos à se retrouver rapidement et qu'il sera possible de télécharger le logo de notre syndicat. Les possibilités d'un site sont très grandes. Il faut bien évaluer les besoins et les ressources disponibles pour y répondre. Nous commençons donc par ces améliorations et nous verrons par la suite.

Pour le deuxième point, nous avons fait état dans notre rapport précédent d'une expérience pilote appelée à l'époque Intervention immédiate. Notre syndicat voulait renforcer le contact avec les membres, permettre aux sections locales de consolider l'information tout en aidant le syndicat à réagir plus rapidement. Le projet des correspondants et des correspondantes a donc servi de noyau de départ pour cette expérience. Une session de formation avait été donnée à quatre correspondants à Toronto. Deux tracts avaient été distribués chez Indalex, Bordures Polycor, Fibrocap et Bois ouvré et une pétition sur l'emploi avait circulé exigeant du gouvernement fédéral qu'il réagisse face aux fermetures et aux licenciements collectifs.

Depuis la dernière assemblée, comme nous le soulignons dans l'introduction, notre syndicat a mis sur pied un groupe de travail sur l'action politique conformément au vœu exprimé par les délégués de la 43^e assemblée annuelle. À la suite de ses travaux, ce dernier recommande la mise sur pied d'un Réseau Métallos. L'équipe des correspondantes et des correspondants pourra être mise

à contribution. Les grandes lignes de ce qui constitue l'ossature et les principes essentiels d'un tel réseau sont les suivantes :

- 1) c'est un réseau qui vise à rejoindre tous les membres un par un dans chaque lieu de travail dans le cadre de chaque opération d'information ou de mobilisation;
- 2) c'est un réseau qui informe, mobilise et donne du feedback auprès de chaque membre après chaque opération afin que les membres connaissent les résultats;
- 3) c'est un réseau qui est habituellement sollicité dans des opérations de mobilisation face aux gouvernements sur des thèmes qui favorisent l'adhésion de tous les membres;
- 4) c'est un réseau qui est appelé à être utilisé à quelques reprises par année (3-4 fois) de façon à ne pas le sur utiliser et risquer d'essouffler les militants, les militantes et les membres.

L'équipe des correspondants et des correspondantes

Parlant de l'équipe des correspondants et des correspondantes, nous voudrions les remercier de leur implication dans cette expérience unique dans le mouvement syndical nord-américain. L'équipe actuelle est composée de Nicolas Lapierre, Luc Turner, (Côte Nord), Jeannot Bradette, Gaétan Gladu, Nathalie Tremblay, Daniel Rondeau (St-Jean), Manon Bertrand, Jean Frédérick, Sophie Paulin, (Montréal), Nancy Thibault (Nord-

Nord-Ouest), André Talbot, Martin Tremblay, Philippe Doré, Yan Gauthier (Québec). Le Syndicat des Métallos est certainement un des syndicats qui informe le plus ses membres et ce, depuis fort longtemps: n'avons-nous pas fêté le 40^e anniversaire de la mise sur pied de l'assemblée annuelle et du journal *Le Métallo* en 2004! Depuis 1990, les correspondants et les correspondantes sont une composante essentielle de cet effort constant du service d'information d'être non seulement proche des membres mais également d'impliquer ces derniers dans la production et la diffusion de l'information qui les concerne.

Le fait qu'une partie de l'information dans notre district soit produite par des membres de la base est un facteur qui explique la poursuite du succès de notre syndicat. Nous sommes également un des rares syndicats à donner un cours de base visant à équiper nos sections locales en information. Le service d'information continue aussi de donner un soutien direct aux sections locales. C'est ainsi par exemple que nous avons aidé les sections locales 6617 et 3953 à non seulement partir un journal local mais également à réfléchir sur une politique d'information adaptée à leur section locale.

D'autres activités internes

Le service a continué à faire de la formation à Linden Hall dans le cadre du programme « Leadership ». Il a également soutenu des campagnes de recrutement dont celle de Nordia à Sherbrooke. Enfin, le

service joue toujours un rôle de premier plan dans l'organisation et la rédaction des documents d'orientation de l'assemblée annuelle ainsi que les différents documents d'information du syndicat tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Information externe

Comme le tableau des demandes acheminées au service d'information l'indique, nous avons émis en moyenne un communiqué de presse par semaine cette année. Comme par les années passées, la couverture régionale de nos communiqués de presse a été bonne.

Un nombre important de demandes d'information sont acheminées de la part de recherchistes, de journalistes, de professeurs, d'étudiants, etc. Aucune n'est laissée sans réponse. Nous considérons que cette tâche fait partie intégrante de notre travail. C'est une voie effacée mais utile pour faire connaître notre syndicat à l'extérieur de nos rangs.

En conclusion, le service d'information tout en introduisant progressivement des nouvelles techniques d'information garde le cap sur l'autre volet essentiel de son travail : produire une information qui rejoigne les besoins des membres et soutenir les sections locales dans leurs efforts pour informer et rester proche de leurs membres. Les sections locales, c'est le cœur de notre syndicat.

André Laplante

LISTE PARTIELLE DES DEMANDES ACHEMINÉES AU SERVICE D'INFORMATION

NOVEMBRE 2007 À OCTOBRE 2008

Demandes totales	373
Activités d'information à l'interne	227
Activités régulières du syndicat	142
Soutien à l'organisation	3
Soutien aux luttes et aux sections locales	77
Formation syndicale	5
Activités d'information à l'externe	146
Communiqués de presse	57
Conférences de presse et/ou interviews	43
Autres (propositions, lettres aux lecteurs, publicité, recherchistes, journalistes, étudiants, revue de presse, etc.)	46

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

NOVEMBRE 2007

- 21 43^e Assemblée annuelle du Syndicat des Métallos (FTQ)
Notre engagement fait la différence

DÉCEMBRE 2007

- 11 Arcelor Mittal ferme deux laminoirs à Contrecoeur
La perte de 450 bons emplois
- 17 Changement de direction au sein du Syndicat des Métallos
Daniel Roy devient directeur
- 18 Première convention collective des chefs de points de fouille
Un précédent majeur dans cette industrie
- 20 Les Métallos maintiennent la pression concernant les jouets toxiques
La pointe de l'iceberg d'un marché mondial déréglementé

- 21 Mine Mouska en Abitibi
Un bon règlement après deux votes de grève

JANVIER 2008

- 15 Changement au bureau régional de St-Jean-sur-Richelieu
Denis Trottier devient coordonnateur
- 17 Règlement exceptionnel au Canadien national
Les Métallos tracent la voie pour toute l'industrie ferroviaire
- 22 Fermeture de Cari-All dans l'est de Montréal
La Caisse de dépôt et de placement nous fait perdre nos emplois

FÉVRIER 2008

- 4 Négociations chez Garage Thibault à Rouyn-Noranda« **Avec notre syndicat, nous avons obtenu un régime de retraite** » -**Les 45 Métallos chez Garage Thibault**
- 5 Changement au bureau régional des Métallos au Saguenay Lac St-Jean **Stéphane Desgagné devient permanent**
- 5 Shermag à Lennoxville cet après-midi **Fermeture pour une période indéterminée**
- 14 Manifestation devant le Pavillon Kruger à l'Université Laval à Québec **La population de Chibougamau exige un engagement ferme du gouvernement Charest**
- 14 Rejet historique des offres patronales par les agents de sécurité **Ondes de choc dans l'industrie de la sécurité**
- 18 Métallurgie Brasco Entretien à Sept-Îles **Les travailleurs sont membres du Syndicat des Métallos (FTQ)**
- 20 DSI- Canada à Rouyn-Noranda **Les assurances collectives seront dorénavant payées par l'employeur**
- 21 La négociation des Métallos CEZinc à Valleyfield **Deux gains majeurs : retraite et sous-traitance**

MARS 2008

- 4 Incendie chez Dutailier à St-Pie **Les emplois ne sont pas menacés**
- 4 Les travailleurs et la population de Chibougamau excédés **Blocus massif de la route 167 et du poste d'Hydro-Québec¹**
- 5 Mine Niobec **Une transition selon les statuts du Syndicat des Métallos (FTQ)**
- 10 Conciliation de la dernière chance dans les négociations des agents de sécurité **Possibilité d'une grève générale illimitée**
- 10 Blocage de la route à Chibougamau et à Chapais **La population veut rencontrer Jean Charest**
- 12 Mobilisation à Chantiers Chibougamau **Le ministre Béchard n'a pas donné l'heure juste²**
- 13 Victor Innovatex à St-Georges de Beauce **Un mandat fort chez Victor**
- 20 Manifestation devant l'édifice de la Caisse de dépôt et de placement (CDP) **Il faut développer l'emploi au Québec**
- 21 Négociations des 14000 agents et agentes de sécurité **Des moyens de pression dès mardi prochain**
- 26 Négociations des agents-es de sécurité **Les grèves tournantes se poursuivent**

- 26 Mecachrome Montréal-Nord **Les Métallos négocient un rattrapage face à la concurrence**
- 26 Arcelor Mittal ferme la tréfilerie de Lachine **La série noire continue**

AVRIL

- 10 Victor Innovatex à St-Georges de Beauce **La grève permet de faire des gains**
- 10 M^{me} Monique Jérôme Forget erre dans le cas de Cari-All **Ce n'est pas normal de perdre 400 emplois dans l'est de Montréal**
- 14 Musée régional de la Côte-Nord **14% d'augmentation la première année**
- 14 Manoir Baie-Comeau **Les conditions de travail ont été améliorées**
- 22 Malgré les progrès de la science et l'utilisation sécuritaire du chrysotile **Le NPD laisse tomber les travailleurs québécois**

MAI 2008

- 13 Négociations des agents de sécurité **Entente de principe**
- 15 Polycor Granite Bussière **Mandat de grève**
- 15 Les Lainages Victor à St-Victor de Beauce **Deux accidents majeurs en moins d'une semaine**

1. En collaboration avec la FTQ

2. En collaboration avec la FTQ

25 Vote du Comité exécutif du CTC pour l'élimination de l'amiante chrysotile
Un vote prématuré qui ne tient pas compte des avis scientifiques sur la question et qui ouvre la voie au questionnement sur l'utilisation d'autres matériaux³

26 Premier contrat de travail chez Nordia à Québec
Une meilleure sécurité d'emploi

JUIN 2008

2 Spécialité Mandrin CSI à Québec
Dernière semaine de travail

11 Négociations des agents et agentes de sécurité
Les offres patronales sont acceptées dans une proportion de 75,8%

17 Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec
La convention collective s'améliore à chaque renouvellement

17 Première convention collective chez ALS Canada à Val D'Or
Des grands pas ont été franchis

17 Brigadiers scolaires à Val D'Or
Une négociation normale

26 Isolation Manson à Brossard
Fermeture partielle et cynique par Eman et Tilson

JUILLET

7 Le Syndicat des Métallos (FTQ) n'appuie pas le NPD
Nous ne donnerons certainement pas notre appui à un parti qui fait disparaître des emplois par opportunisme politique

AOÛT 2008

27 **Entente sur l'embauche de travailleurs tunisiens et la formation de la main-d'œuvre locale à Lebel-sur-Quévillon⁴**

SEPTEMBRE 2008

4 Négociations chez Camions Rouanda à Rouyn-Noranda
Une meilleure sécurité d'emploi

22 Acier Leroux
Gains pour la préretraite des travailleurs

24 Négociations chez Waterville TG
Assemblée générale des membres le 5 octobre

OCTOBRE 2008

1^{er} Difficultés financières de l'agence de sécurité Kolossal
Les travailleurs et les travailleuses ne doivent pas faire les frais de la gestion de l'entreprise

6 Le Syndicat canadien des officiers de marine marchande joint le Syndicat des Métallos (FTQ)

6 Rejet des offres patronales dans une proportion de 98,1%
Les négociations ont repris ce matin chez Waterville TG

14 Isolation Manson à Brossard
Eman et Tilson ferment définitivement l'usine

23 Déclaration d'experts en santé publique contre le chrysotile
La politique du deux poids, deux mesures

29 Fermeture de la mine Gonzagues-Langlois
La crise frappe le secteur minier

3. Avec la collaboration de la FTQ

4. En collaboration avec la FTQ

SERVICES JURIDIQUES

La fin de l'année 2007 et l'année 2008 jusqu'à ce jour a été une période particulièrement occupée pour les services juridiques du Syndicat des Métallos.

Audiences

Nous avons représenté le syndicat, les membres ou les sections locales à l'occasion d'audiences dans des champs d'activités variés. Par ailleurs, de nombreux dossiers ont fait l'objet de règlements divers. Quelques 124 journées ont ainsi été consacrées à des audiences devant les divers tribunaux où nous avons à représenter les Métallos.

Dossiers ouverts

Plusieurs dossiers à plaider ou d'avis juridiques ont été ouverts. Ils consistent en des demandes, requêtes ou autres procédures devant les cours de juridiction civile, les tribunaux d'arbitrage, la Commission des relations du travail et la Commission des lésions professionnelles. Il s'agit notamment de griefs, de révisions judiciaires, d'actions civiles contre des assureurs, des employeurs, de procédures administratives en matière de lésions professionnelles, de relations du travail etc. Quelques 117 dossiers ont ainsi été ouverts.

Consultations

Nous recevons des demandes d'information de la part des dirigeants et des permanents. Certaines viennent des officiers qui ont reçu l'autorisation des permanents ou des coordonnateurs. Il s'agit de

rencontres ou de conversations téléphoniques, de courriels où nous répondons à leurs questions et leur offrons des conseils. Il peut s'agir également de « coaching » auprès d'un plaideur lorsqu'il est confronté à un point de droit difficile dans la préparation de la représentation d'un salarié devant un tribunal. Plus de mille de ces consultations sont ainsi données d'année en année.

Avis juridiques

Nous répondons ici par écrit aux questions de permanents ou d'officiers, selon nos obligations déontologiques, sur des questions de conventions collectives, de droit du travail, de droit civil, de droit de la faillite, de droit administratif et même de droit criminel. Il y a eu dans la dernière année quelques 10 avis juridiques écrits qui ont été rédigés.

Conférences et cours

Nous avons présenté devant divers groupes des Métallos des conférences ou séances de formation sur l'obligation de représentation, le droit à la vie privée, le harcèlement psychologique, les ententes de dernière chance, les tests de dépistage, la négociation des conventions collectives ainsi que sur l'obligation d'accommodement raisonnable. De la formation a également été donnée à Linden Hall dans le cadre du programme de Leadership. Enfin, nous avons donné de la formation au niveau des règles et modes de preuve à la FTQ. Il ya eu dans la dernière année environ 9 journées de présentations

de l'une ou l'autre des séances ou conférences ci-haut mentionnées.

Congrès et réunions

Certains d'entre nous assistons ou participons aux diverses réunions de notre syndicat, entre autres, l'assemblée annuelle et les réunions régionales.

Comités sur l'arbitrage de griefs

Un de ces comités est chargé de recommander au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre des arbitres susceptibles de faire partie de la liste dressée annuellement par le Ministre. Il est composé de l'un de nous qui siège avec plusieurs autres représentants des autres centrales syndicales. Ce comité est responsable d'examiner les demandes pour devenir arbitre de griefs et de différends, ainsi qu'examiner les demandes de réinscription. Plusieurs arbitres sont nommés à chaque année suite à ces travaux. Nous avons également été mandatés par la direction pour participer à un comité FTQ sur des changements à l'étude en matière d'arbitrage de griefs.

Formation professionnelle

Pour maintenir à jour nos connaissances, nous suivons des formations professionnelles qui nous sont d'un grand secours.

Contrôle des services juridiques

Afin de mieux gérer nos services, nous avons un système d'autorisation des demandes de services juridiques sous la

responsabilité des coordonnateurs : ceci ne s'applique pas aux consultations téléphoniques de courtes durées. Chaque demande est aussi autorisée par la direction ou par Pierre Lalonde, nous permettant de rationaliser nos services, d'éviter les abus et d'en évaluer la portée et le résultat.

Quelques-uns des dossiers que nous avons plaidés et qui méritent d'être soulignés

La Cour d'appel du Québec a rendu jugement dans l'affaire **Métallurgistes Unis d'Amérique c. Commission des Relations du travail et Lucien Castonguay et Papier Rouville C.A. 500-17-025801.**

Malheureusement, nous n'avons pas eu gain de cause dans cette affaire. Il s'agit de la question des honoraires extra-judiciaires qui sont désormais payables en cas de défaut de représentation à un salarié.

La Cour suprême du Canada a rejeté la demande de permission d'appeler dans l'affaire du préavis de licenciement prévu à la convention collective qui était payable par Kolossal aux agents de contrôle, même si les employés ont retrouvé un emploi rapidement chez l'agence Garda. L'arbitre Lauzon avait ainsi considéré qu'il ne s'agissait pas d'une situation de force majeure et que par conséquent, le préavis était payable, cette décision ayant été confirmée par la Cour supérieure et la Cour d'appel.

Sécurité Kolossal Inc. c. Métallurgistes Unis d'Amérique, section locale 8922 et Claude

Lauzon; no 500-09-016870-065, C.A. Montréal, 6 novembre 2006.

Le 18 septembre dernier, l'arbitre Lauzon saisi d'une requête en fixation du quantum, a donné à nouveau raison au syndicat, cette fois-ci quant aux intérêts applicables aux sommes dues.

Malheureusement, l'entreprise Kolossal a récemment dû se mettre à l'abri de ses créanciers en raison d'insolvabilité, mais le dossier est suivi de près par notre service.

Le syndicat des Métallos, local 9324, accrédité auprès d'un sous-traitant de la S.T.M. a eu droit d'intervenir dans un arbitrage de grief opposant le syndicat CSN à son employeur, la C.T.M, car l'objet du grief en était un qui intéressait ce premier syndicat.

Société de Transport de Montréal et Syndicat du transport de Montréal CSN et Métromédia CMR Plus Inc. et Expression Média Inc. et Métallurgistes Unis d'Amérique, section locale 9324; François G. Fortier arbitre; 22 octobre 2007; grief RE-2004-004

Ce dernier dossier a été soumis à la Cour supérieure de Montréal qui a confirmé la décision de l'arbitre Fortier. La Cour d'appel a par la suite reçu une permission d'appeler et les parties sont actuellement à rédiger leur mémoire. C'est à suivre.

Il importe de souligner que les services juridiques des Métallos est actuellement saisi de plusieurs appels à la Commission des lésions professionnelles concernant des travailleurs de la Minière Québec Cartier. Il s'agit de 11 travailleurs alléguant avoir été intoxiqués aux fumées et poussière de manganèse

qui leur auraient occasionné divers problèmes cognitifs et moteurs. Sept des onze dossiers avaient été acceptés et ont été portés en appel par l'employeur. Les quatre autres dossiers avaient été refusés et ont fait l'objet d'un appel par les travailleurs. Ces dossiers n'ont pu être valablement réunis et doivent être entendus l'un après l'autre et le tout évolue de façon très chaotique. Le premier des dossiers, qui s'est échelonné de 2004 à 2007, a requis environ 40 jours d'audience. Dans la seule année 2008, 38 jours d'audience auront été requis dans deux dossiers suivants qui nécessiteront encore cinq autres journées en 2009 avant de se terminer. Nous prévoyons qu'à ce rythme, il s'écoulera plusieurs années avant d'en voir la fin. La preuve que nous avons à administrer devant le tribunal est hautement scientifique et pour ce faire, trois experts émérites sont actuellement impliqués dans le dossier.

Notre service est également saisi de six plaintes pénales déposées par le Directeur général des élections contre le Syndicat des Métallos à l'effet d'avoir distribué des documents identifiés FTQ afin de défavoriser l'ADQ ainsi que d'avoir utilisé une pochette FTQ dont le coût consistait en une dépense électorale alors que le syndicat n'était pas l'agent officiel d'un candidat. En défense à ces plaintes, nous entendons soulever l'inconstitutionnalité de plusieurs des articles de la Loi électorale en violant les libertés d'expression et d'association. Ces dossiers sont en cours depuis mars 2004 et feront sous peu l'objet d'audiences.

Pierre Lalonde, Avocat

SERVICE DE LA RECHERCHE

Le rôle du Service de la recherche consiste à soutenir les permanents et les permanentes dans leur travail auprès de vous. Nous intervenons dans des domaines aussi variés que la recherche de renseignements à partir de différentes sources de données dont le Web, notamment sur les entreprises qui embauchent nos membres ou sur leurs concurrents, dans le domaine des régimes de retraite, des assurances collectives, de l'analyse financière, de l'évaluation monétaire ou dans le cadre de dossiers spéciaux.

Les négociations

Au cours de la dernière année, nous sommes intervenus auprès de certains d'entre vous à l'occasion de vos négociations. Que ce soit pour faire un comparatif monétaire, une présentation sur le secteur dans lequel vous évoluez ou sur l'entreprise avec laquelle vous négociez, que ce soit pour faire l'analyse de la situation financière de votre entreprise, pour évaluer le coût de vos demandes syndicales, des offres patronales ou d'un règlement, ou pour les questions relatives à votre régime de retraite ou à vos assurances collectives, nous sommes là pour vous aider.

Les régimes de retraite

Comme à chaque année, nous avons répondu à plusieurs demandes d'information, non

seulement, de nos membres au sujet de leur régime de retraite, mais également de nos anciens membres ou de leurs successions, concernant leurs droits dans le régime de retraite que nous avons négocié avec leur employeur de l'époque.

À plusieurs reprises nous avons conseillé les permanents et les permanentes, ainsi que les sections locales que nous desservons, sur l'évaluation et l'administration de nos régimes et de nos caisses de retraite. Nous avons également participé à l'évaluation des coûts de vos régimes de retraite et de leurs améliorations. De façon particulière ces dernières années, nous avons été confrontés à des régimes de retraite insolubles. Si la situation s'est améliorée au cours des années 2005 et 2006, les années 2007 et 2008 auront contribué à détériorer davantage la situation à cause des mauvais rendements des marchés boursiers. Les employeurs ont donc continué à attaquer nos régimes de retraite, soit en voulant y mettre fin ou en proposant de mettre sur pied un nouveau régime à cotisations définies pour les nouveaux employés. Dans chaque cas, des solutions existent pour contrer ces employeurs qui veulent nous diviser.

Nous siégeons comme membre à plusieurs comités de retraite dont celui du Régime de retraite des Métallos et nous assistons à plusieurs réunions de comité

de retraite pour conseiller nos membres qui y siègent.

Certains employeurs refusent d'assumer la responsabilité financière pour la retraite de nos membres. Il arrive que nous devions accepter des régimes à cotisations définies, régimes dont le risque financier est entièrement à la charge de nos membres. Dans ces cas, puisque l'employeur refuse d'assumer le risque et puisque celui-ci est entièrement sur les épaules de nos membres, il n'y a aucune raison pour que ces types de régimes soient administrés et gérés par un comité dont les membres sont nommés en majorité par l'employeur. C'est pour cette raison que nous avons créé les Fonds Métallos et les régimes de retraite des Métallos (REER, RCR, RRS etc.).

Nous avons aussi été formateur lors du cours Agir syndicalement pour notre régime de retraite qui a eu lieu dans la région de Montréal en juin dernier. Ce cours est toujours très apprécié par nos membres qui y participent.

Les Fonds Métallos

Au cours des années, le Syndicat des Métallos a regroupé certains régimes complémentaires de retraite, à prestations déterminées ou à cotisations déterminées, REÉR collectifs, Régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), Régimes de retraite

simplifiés (RRS) et Comptes de retraite immobilisés (CRI) auprès d'un même gardien de valeur et administrateur. C'est ainsi que nous avons créé les Fonds Métallos qui peuvent recevoir vos fonds de retraite. Les sections locales des Métallos peuvent également avoir un compte pour leurs avoirs et profiter notamment des placements garantis à un taux très avantageux. Nous avons également créé le Fonds de revenu viager (FRV) pour ceux ayant un compte retraite immobilisé ainsi qu'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) pour nos membres qui prennent leur retraite et qui désirent continuer de jouir des avantages des Fonds Métallos, de frais d'administration minimes et de gestion afférents à ces deux types de véhicule de décaissement à la retraite. Au 30 juin 2007 l'actif total des Fonds Métallos était de 65,9 millions de dollars.

Par l'entremise des Fonds Métallos, nous avons accès à des placements garantis, rachetables en tout temps. Ils sont émis à un taux préférentiel par l'Industrielle Alliance. Nous avons également accès à trois Fonds diversifiés dont un équilibré (50% obligations et court terme, 50% actions), un conservateur (80% obligations et court terme, 20% actions) et l'autre plus agressif (25% obligations et court terme, 75% actions). Nous avons introduit la multi-gestion à nos trois fonds diversifiés pour réduire la volatilité de ceux-ci et minimiser le risque pour les participants.

En plus de profiter d'une performance au-dessus de la moyenne, selon l'analyse exécutée

par notre actuaire, nos membres bénéficient de frais d'administration et de gestion moindres qu'ailleurs et ce, grâce au pouvoir de notre regroupement. À titre d'exemple, notre Fonds diversifié équilibré Métallos a généré des rendements bruts de 8,90% par année sur une période de quatre ans au 30 juin 2008. Et les frais de gestion ne sont que de 0,75% alors qu'ils sont entre 1,5% et 3% normalement.

Les frais de nos deux autres Fonds diversifiés sont également très avantageux. De plus amples informations peuvent vous être données au kiosque du Comité sur les avantages sociaux des Métallos (CASOM).

Les Fonds Métallos ont été conçus par le Comité sur les avantages sociaux des Métallos (CASOM) avec les conseils de l'actuaire indépendant du comité.

Le comité se réunit à la fin de chaque semestre pour surveiller les Fonds Métallos et prendre connaissance des comptes rendus et analyses préparés par l'administrateur et par l'actuaire sur l'évolution des fonds. Les unités syndicales qui participent aux Fonds Métallos sont alors invitées à assister à la réunion. Nos membres bénéficient de la surveillance exercée sur les Fonds Métallos et de la transparence de ceux-ci.

Plus de 3 600 membres répartis dans 64 groupes différents y investissent leurs revenus de retraite. La force de notre nombre permet à chacun de bénéficier de fonds bien supervisés avec d'excellents rendements et à des frais très bas.

Le Régime de retraite des Métallos et le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ

L'objectif ultime est évidemment de négocier de généreux régimes de retraite et d'y attacher à l'égard des déficits, la responsabilité d'une compagnie riche et prospère qui ne fermera jamais ses installations. Mais la réalité n'est pas toujours ainsi. Plusieurs de nos membres qui travaillent pour de petites ou moyennes entreprises n'ont pas la possibilité de négocier de tels régimes avec leur employeur. Pourtant, tous ces membres aimeraient avoir un régime de retraite à prestations déterminées.

Nous avons donc créé le Régime de retraite des Métallos. En juillet dernier, nous avons tenu la septième assemblée annuelle des participants au Régime de retraite des Métallos. Il s'agit cependant d'un régime à cotisations définies.

Plusieurs de nos membres sont des participants au Régime de retraite des Métallos dont les travailleurs et les travailleuses de Sport Maska, Produits Moulés Synertech, Profilage Cresswell, Multibar, Heckett Canada et de la Fonderie Laperle.

Les sommes sont remises à l'Industrielle Alliance qui agit comme gardien de valeur, que nous avons choisi, et sont investies dans le Fonds diversifié équilibré Métallos, décrit précédemment, suite aux conseils de notre actuaire. Ce régime sera cependant transformé en un régime de retraite simplifié avec les Fonds Métallos comme option de placements dans les prochains mois afin de réduire les frais aux participants.

Depuis mars 2007, suite à nos pressions et à celles de la FTQ, un nouveau règlement est entré en vigueur, permettant à des syndicats d'instaurer un régime à prestations déterminées. La particularité de ce régime est que les employeurs ne sont pas responsables des déficits, le cas échéant. Quant au financement, il doit inclure l'indexation des crédits de rente durant toute la vie active et durant la retraite, sans toutefois que cette indexation ne soit garantie. Cette marge pour indexation constituera, en plus des autres précautions, un coussin de sécurité pour éviter les fluctuations à la hausse des cotisations. En plus de l'indexation des crédits de rentes, les autres avantages de ce régime à prestations déterminées sont, notamment, que tous les surplus appartiennent exclusivement aux participants, que l'employeur ne peut pas prendre de congé de cotisation.

Le régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008 et il a déjà commencé à recevoir ses premiers participants Métallos. L'auteur de ce rapport est le président du comité de retraite chargé de l'administration du régime.

Les assurances

Le travail du Service de la recherche consiste également à conseiller les permanents et les permanentes ainsi que les sections locales lors du renouvellement de leur contrat d'assurances collectives.

Avec les augmentations importantes que nous connaissons

au chapitre du coût des assurances collectives, notre regroupement est un outil indispensable. Non seulement il nous permet, par l'entremise de nos conseillers, de régler rapidement les réclamations contestées de nos membres, mais il nous donne accès à toute l'information et à des protections d'assurances collectives à un coût compétitif et surtout à un juste coût. Notre regroupement compte près de 2 150 membres répartis dans 33 milieux de travail différents.

En plus de notre capacité d'offrir un produit en matière d'assurances collectives traditionnelles, nous sommes également en mesure d'offrir un régime d'assurance modulaire pour tout groupe intéressé. Généralement, de tels régimes ne sont offerts qu'aux groupes de 250 employés et plus. Le principe est simple. Le régime est divisé en trois modules où se retrouvent différents niveaux de couverture d'assurance vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, les autres couvertures étant les mêmes pour tous. Le participant opte alors pour l'un ou l'autre des modules, selon son choix, en fonction de ses besoins, et la prime varie en fonction du module choisi.

Le CASOM

Le Service de la recherche coordonne les activités du Comité des Avantages SOciaux des Métallos (CASOM). Ce comité est composé du directeur et de son adjoint ainsi que de permanents du syndicat et d'officiers de sections locales qui participent à l'un des programmes.

Le comité est responsable de l'administration de notre regroupement d'assurances et de nos Fonds Métallos. Vous trouverez, à l'extérieur de cette assemblée, le kiosque du CASOM. Les personnes présentes se feront un plaisir de vous expliquer plus en détail les Fonds Métallos ainsi que notre regroupement d'assurances et vous y trouverez de la documentation écrite.

La cotisation syndicale

Au printemps dernier, nous avons élaboré une présentation sur la cotisation syndicale chez les Métallos et sur un projet de hausse de celle-ci afin de regarnir notre Fonds de grève et de hausser le montant des secours de grève. Nous avons fait le tour des régions du Québec afin de faire cette présentation à tous nos officiers et officières en vue de les préparer pour le Congrès international qui a eu lieu en juillet.

Conclusion

Nous avons la chance d'appartenir à un grand syndicat et le Service de la recherche est l'un des nombreux services spécialisés dont vous pouvez bénéficier.

Il nous fait plaisir de mettre à votre disposition, ainsi qu'à celle des permanents et des permanentes tous les outils du Service de la recherche du Syndicat des Métallos.

En terminant, je vous souhaite une excellente assemblée annuelle.

Alain Poirier

SERVICE DU RECRUTEMENT

Le travail du recruteur et de l'équipe de recrutement.

Je tiens à souligner, encore cette année, le succès de notre équipe. Les campagnes que nous avons réussies sont le résultat de beaucoup de travail et de temps considérable consacré à notre syndicat. Pour les personnes qui n'ont jamais fait de recrutement, tous ces efforts sont difficiles à imaginer. Certains peuvent même envier le statut particulier de notre équipe mais il ne faut jamais oublier que le recrutement profite à l'ensemble de notre syndicat afin d'assurer non seulement sa survie mais également sa croissance.

Résultats

Depuis le début du prélèvement du 0,02\$ en 1998, nous avons recruté plus de 25 000 membres et le taux de réussite de nos campagnes s'élève à 95%. Cette année seulement, nous avons déposé plus de 73 requêtes à la Commission des relations du Travail, ce qui représente 3 500 nouveaux membres. Sans le 0,02\$, le Syndicat des Métallos n'aurait pas pu s'offrir une équipe aussi structurée et performante.

Notre service souhaite plus que jamais poursuivre son engagement et c'est avec énergie et détermination que nous réussirons à toujours et encore améliorer ces résultats.

Les performances des dernières années sont le fruit de l'effort de toutes les personnes qui forment notre équipe de recrutement.

De plus, à l'intérieur de notre syndicat, nous sommes le seul district à fonctionner ainsi et nous nous efforçons sans cesse d'améliorer nos méthodes de travail, ayant toujours à l'esprit de rentabiliser les campagnes tout en diminuant les coûts reliés aux déplacements. Nous avons donc décidé de centraliser nos efforts en investissant les régions qui nous semblent les plus accessibles.

La vaste médiatisation contre la syndicalisation a eu pour effet de motiver les employeurs plus avisés de s'entourer de services juridiques qui les conseillent et leur proposent de nouvelles stratégies et des moyens non orthodoxes, afin de bloquer les centrales syndicales structurées. Sachant que, par la loi, ils ne peuvent empêcher leurs employés de se syndiquer, ils mettent donc sur pied un syndicat indépendant à leur mesure, plus conciliant, plus souple et, en fait, plus patronal que syndical où ils pourront librement avoir mainmise sur toute décision.

Les syndicats indépendants, souvent contrôlés par les entreprises et dont font partie un grand nombre de travailleurs, s'avèrent une cible de choix. Ces travailleurs ne bénéficient souvent d'aucune formation, ne peuvent

s'appuyer sur un fonds de grève solide et sont souvent la proie de chantage et de représailles de la part de leur employeur.

Ayant déjà pressenti ce secteur, nous sommes présentement entrain de développer de nouvelles approches afin de nous adapter car leurs périodes ouvertes sont souvent différentes et variées, ce qui nous permet de les contacter en tout temps et de leur proposer un contrat de service.

Pour un syndicat, le recrutement constitue la voie de son développement et l'essence même de sa survie, et sans sa croissance constante, son existence même serait en péril.

Cette année, malgré le climat précaire et la complexité de la conjoncture actuelle, notre équipe de recrutement a continué à déployer toute l'énergie et les efforts nécessaires pour contrer l'effet dissuasif des employeurs et pour stopper le maraudage. Nous devons sans cesse nous adapter et modifier nos stratégies afin que plus de consoeurs et de confrères puissent continuer à jouir des bienfaits de la syndicalisation.

Encore une fois, je remercie tous les membres de l'équipe du recrutement pour leur solidarité et leur soutien indéfectible.

Marcel Édoïn

SERVICE DE LA SANTÉ- SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Béryllium (comité 3.69)

Cette année, une décision très importante de la Commission des lésions professionnelles (CLP) vient soutenir nos efforts en prévention. Elle vise la mise en place d'un vestiaire double. En effet, la CLP a rejeté une requête de l'employeur, Fabnor inc. de Sept-Îles et l'oblige à installer un vestiaire double pour les travailleurs exposés au béryllium.

Félicitations à Gilles Ayotte, permanent au Syndicat des Métallos qui a effectué les représentations, de même qu'à Nelson Breton et Christian Chapadeau, de la section locale 7065, pour leur ténacité dans ce dossier.

Une copie de la décision est disponible sur internet. Il s'agit de la décision du 5 mai 2008 - Fabnor inc. et Syndicat des Métallos, # de dossier CLP : 333332-09-0711.

D'autre part, la CSST a produit dernièrement un document permettant d'avoir accès à beaucoup d'informations sur le béryllium, ses propriétés, ses effets sur la santé, les nombreuses recherches médicales ou scientifiques.. Vous pouvez obtenir ce dernier sur le site internet de la CSST ou en le demandant au Centre de documentation de cette dernière.

Notre syndicat a été et demeure le chef de file dans l'opération Béryllium.

Chrysotile

En préambule, nous voulons mentionner ceci : le texte pourra apparaître long au lecteur cependant, nous croyons que les événements de 2008 dans ce dossier méritent une attention particulière.

En effet, le chrysotile continue de subir la pression de puissant « lobbying » d'entreprises qui fait la promotion de leurs produits de substitution qui eux, n'ont pratiquement pas été évalués quant à leur dangerosité.

Malheureusement, les travailleurs en subissent les conséquences. Ce n'est pas que le marché mondial est mauvais, mais les opérations minières, très réduites ici au Québec, rendent difficiles une saine concurrence avec des pays comme la Russie, le Brésil ou le Zimbabwe.

Le 28 mars 2008 restera une date historique pour nos membres travaillant dans le secteur minier du chrysotile. En effet, à Thetford Mines, la mine Bell a définitivement cessé ses opérations après 130 ans d'activités. Elle était la plus vieille mine en exploitation au Canada.

C'est avec tristesse que ces Métallos ont quitté leur travail à la mine, et ce, pour la dernière fois. Les confrères Yves Poulin et René Dumas, respectivement président et vice-président de la section locale 7285, étaient présents pour accompagner les travailleurs dans cette épreuve. Les confrères Jean Larose et Jean Binet de la mine de Black Lake étaient aussi présents pour démontrer leur solidarité envers ces travailleurs.

Dans ce dossier, nous ne pouvons passer sous silence la lettre du président de l'Institut du Chrysotile, Monsieur Clément Godbout, adressée au député Thomas Mulcair du NPD, en juillet dernier, dénonçant la prise de position de son parti pour le bannissement de l'amiante sans distinction des différences fondamentales du chrysotile.

De même, nous voulons souligner l'intervention de notre directeur, Daniel Roy, qui a déclaré que le Syndicat des Métallos n'appuierait pas le NPD aux élections. « Nous ne donnerons certainement pas notre appui à un parti qui fait disparaître des emplois par opportunisme politique ». Le chef du NPD, Jack Layton, a aussi été rencontré par notre directeur lors du Congrès international des Métallos. Le dossier lui a été expliqué en détail. Jack

Layton ne pourra certainement pas plaider l'ignorance.

Le 25 mai 2008, le Syndicat des Métallos a émis un communiqué de presse confirmant notre position et celle de la FTQ face au chrysotile.

Enfin, dernièrement, à la fin d'octobre 2008, le chrysotile a encore été confronté aux instances de décisions de la Convention de Rotterdam à Rome où les adversaires du chrysotile réclament encore que celui-ci soit soumis à la *Procédure de consentement préalable* (PIC).

Nous croyons que cette demande sera à nouveau refusée et nous donnera encore raison, mais au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas encore les résultats de cette rencontre. Il est clair que jamais nous ne baisserons les bras dans ce dossier.

Manganèse

Cette véritable saga judiciaire date de 2001 et continue. La Commission des lésions professionnelles (CLP), par son commissaire Yvan Vigneault, a rendu une décision dans le premier dossier duquel nous avons plus de 35 jours de représentation, de preuve, de bataille. La réclamation a été refusée.

Pour des motifs trop longs à expliquer ici, cette véritable guerre judiciaire nous a amenés à demander la révocation d'une décision du commissaire Vigneault de même que sa récusation. Ces requêtes nous ont aussi été refusées, sur des bases qui nous apparaissent discutables au plus

haut point et dont on pourrait parler longtemps, mais enfin.....

Ce contexte nous a amenés à modifier nos stratégies de représentation et c'est maintenant notre avocat Pierre Lalonde, qui pilote le dossier. Nous ne pouvons que féliciter et remercier ce dernier pour l'immense travail qu'il effectue dans ces dossiers très complexes. On ne peut oublier aussi Pierre Thibodeau, représentant syndical de la section locale 5778 de Fermont, qui est aussi présent depuis les débuts des travaux.

Rappelons que ce dossier représente une série de onze réclamations pour intoxication au manganèse par des soudeurs de la compagnie Minière Québec Cartier, de Fermont. Ces derniers ayant plus de 25 ans d'ancienneté ont travaillé à l'époque dans des conditions épouvantables d'exposition.

L'acharnement juridique des représentants de l'employeur est inimaginable d'autant que nos experts médicaux et scientifiques soit les docteurs Lecours, Nowakowski et Madame Mergler (cette dernière étant reconnue mondialement) recherchent depuis plus de 30 ans les effets du manganèse sur la santé. Plusieurs de leurs « experts » n'ont même jamais traité ou très peu de dossiers liés au manganèse.

Tirez-en vos conclusions...

Règlement sur la santé et sécurité du travail (Comité technique 3.33.2)

Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* est en vigueur

depuis le 2 août 2001. Le comité technique a travaillé cette année sur plusieurs articles du règlement soit : Dossard, formation des pontiers, articles 52, 53 et 55 de la LSST, l'air comprimé respirable, le bruit, le code de sécurité pour les travaux de construction, les contraintes thermiques.

L'année 2008, a aussi été l'occasion de remettre en question le fonctionnement des comités du Conseil d'administration de la CSST. Pour nous, c'est simple, nous voulons que les dossiers évoluent plus rapidement et efficacement quant aux démarches de recommandations au Conseil d'administration de la commission.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (Comité technique 3.57)

Ce comité a pour mandat de réviser le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines*.

Quatre étapes du plan d'action initial sont déjà réalisées sur les six:

- 1) Ouvertures dangereuses
- 2) Excavations souterraines et activités diverses de minage
- 3) Machines d'extraction
- 4) Véhicules motorisés et machines diverses
- 5) Ventilation (à venir)
- 6) Électricité (à venir)

Le comité est en cours d'actualisation de son plan d'action et sans être limitatives, les nouvelles cibles proposées sont les suivantes: outils de suivi, nouvelles

technologies, environnement, liens entre les employeurs et leurs sous-traitants ou les métiers connexes, contraintes thermiques, maladies professionnelles spécifiques au secteur minier, etc.

Compétition annuelle de sauvetage minier

Pour la 46^e compétition annuelle de sauvetage minier, tenue en mai 2008, les divisions Doyon d'IAMGOLD, Métallos 9291, Raglan de Xstrata Nickel Métallos 9449, et Mouska d'IAMGOLD, Métallos 4796 faisaient partie des quatre finalistes à la compétition. Félicitations !

Comité national de santé, sécurité et environnement

Nous avons participé en avec le Comité national de santé, sécurité et environnement à la réalisation du Congrès national de santé-sécurité et environnement qui a eu lieu du 11 au 14 mai 2008. Nous tenons à remercier tous les participants du District 5 de même que tous nos représentants syndicaux qui ont collaboré, de près ou de loin, par leur intervention respective au succès de ce congrès.

Comité de santé et sécurité FTQ

Quant au Comité de santé et sécurité FTQ, a été l'occasion d'échanges très positives et plusieurs plateformes de travail sont en cours. Suivi de résolutions, CSST, CLP, financement, mutuelles de prévention, réseau de représentants à la prévention, réseau de plaideurs. Ça bouge et c'est très motivant.

Aux Métallos, nous sommes à discuter avec notre directeur, Daniel Roy et son adjoint, Guy Farrell sur plusieurs éléments ou orientations relativement à ces dossiers.

Décès

Depuis notre dernière assemblée annuelle, aucun décès n'est survenu par accident ou maladies professionnelles dans nos sections locales Métallos.

Associations paritaires

Nous maintenons notre participation avec l'Association paritaire du secteur minier (APSM), l'Association sectorielle paritaire fabrication de produits en métal et produits électriques (ASPME) et finalement, l'Association sectorielle fabrication d'équipement de transport et de machines (ASFETM).

Échanges avec les dirigeants du syndicat de Xstrata au Pérou

Nous avons participé, en avril 2008, à la deuxième étape du projet d'analyse comparative en santé et sécurité par des échanges avec les dirigeants du Syndicat des mineurs du cuivre au Pérou. Il s'agit de la mine Tintaya du groupe Xstrata. L'objectif était d'échanger nos expériences en santé sécurité et en environnement face à cette multinationale.

La délégation était composée de Denis Matteau et François Girard, section locale 6887 (Raffinerie de Xstrata à Montréal), de Denis Lévesque, permanent du bureau de Ste-Thérèse et finalement de René Bellemare,

responsable du dossier de la santé et de la sécurité au district 5.

C'est le Fonds humanitaire des Métallos qui a permis d'échanger ainsi avec des syndicats miniers du Chili, du Pérou et ailleurs dans le monde depuis le début des années 90. Le Fonds humanitaire a été une réaction précoce et innovatrice à la mondialisation. Le Syndicat des Métallos continue de montrer ainsi la voie en établissant de nouvelles alliances stratégiques internationales.

Sondage sur les Mutuelles de prévention

Merci aux participants du sondage.

Les résultats démontrent majoritairement que les entreprises gérées par les Mutuelles ne sont pas orientées prioritairement en prévention. Il y a longtemps que nous dénonçons cette situation.

Le sondage met en lumière beaucoup d'interventions en contestation des dossiers de réclamations des travailleurs et travailleuses à la CSST à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Le sondage révèle aussi l'absence d'information, l'absence quasi-totale de participation des Mutuelles avec les représentants syndicaux, la non-connaissance des « programmes de prévention » établis par ces dernières, l'absence de rapport et de participation aux rencontres des comités paritaires de santé et sécurité.

Il semble aussi selon le sondage que certaines entreprises (c'est vraiment l'exception) évoluent avec des Mutuelles

qui leur apparaissent efficaces au niveau prévention.

Pour être clair, il est devenu évident que nos objectifs en prévention ne seront jamais atteints par le chemin des Mutuelles. Ce sondage très instructif est outil de travail avantageux tant pour notre syndicat que pour nos interventions avec le comité de santé sécurité de la FTQ; ce dernier a pour mandat de soumettre des recommandations au Bureau de la FTQ. Il vient tout juste d'être finalisé et sera présenté dans les jours et semaines à venir.

Conclusion

Il n'y a pas de prix à la vie. La santé et sécurité du travail et l'environnement doivent demeurer des activités de tous les jours et nous devons être présents, sans relâche sur le terrain. Les défis demeurent nombreux et nous devons continuer nos efforts pour maintenir et faire progresser nos droits.

L'année a aussi été l'occasion d'augmenter nos interventions en prévention. En effet, nous avons effectué beaucoup plus de démarches en information et en soutien concernant la prévention. C'est une volonté très forte de notre syndicat d'établir un équilibre entre les dossiers de réparation et les dossiers de prévention. Nous continuerons d'agir pour sensibiliser les membres que nous représentons afin qu'ils deviennent une partie très active et solidaire de leurs revendications.

En terminant, notre plus grande force demeurera toujours nous, ensemble, travailleurs et travailleuses de notre syndicat.

René Bellemare

CONDITION FÉMININE

Le comité de la condition féminine s'était donné comme mandat de rendre visite à des femmes dans leur milieu de travail. Nous avons donc poursuivi cet objectif.

Une visite chez Arcelor Mittal à Contrecoeur a eu lieu au mois de juin. Ce fut des plus enrichissants et des plus agréables de constater que des grands pas ont été faits. De voir des jeunes femmes conduire de la machinerie lourde, nous savons très bien que ceci était impossible il y a quelques années. Un merci bien spécial à Claude Langlois (président) pour cet accueil.

Le comité a connu quelques changements au niveau des membres :

Isabelle Proulx
représentante,
Syndicat des Métallos, Brossard

Chantal Lalancette
(présidente),
S.L. 9414, région
St-Jean-sur-Richelieu

Annabelle Kardara
(vice-présidente),
SL 6586, région de St-Jean

Catherine Rio
(secrétaire-archiviste),
SL 6887, région Nord-Nord-Ouest

Florence Bédard
SL 8922, région de Québec

Audrey Therrien
SL 1976, région de Montréal

Suzanne Jacques
SL 9153, région Chaudières-
Appalaches

Manon Leclerc
SL 9291, région Nord-Nord-Ouest

Johanne Gosselin
SL 1976, région de Québec

Nos priorités

- L'intégration des femmes à des postes dits masculins
- La santé et sécurité pour les femmes
- La conciliation travail-famille
- L'implication dans notre syndicat.

Une fois de plus, le comité tient à remercier la direction des Métallos, et les sections locales pour leur appui afin de pouvoir être encore plus présentes. Pour nous, l'année 2009 sera remplie de travail ardu et, espérons-le, de belles victoires.

COMITÉ DES AVANTAGES SOCIAUX MÉTALLOS (CASOM)

Les fonctions du Comité

Le Comité voit à la promotion, mise en place et à la supervision du regroupement en assurances collectives du Syndicat des Métallos. Il voit également à la promotion, au développement et à la supervision des Fonds Métallos. Le Comité s'est réuni à quatre reprises depuis la dernière assemblée annuelle.

Les membres du Comité

Le Comité est composé de Alain Aubin du local 4796, Nelson Breton SL 7065, Bruno Cyr SL 8990, Philippe Doré SL9153, André Fillion SL9291, Luc Claude SL6486, Guy Gendron SL 9400, Gaétan Paré SL7625, Denis Rainville SL 9414 et Marc St-Hilaire SL 7625. Guy Farrell, adjoint au directeur, Donald Noël coordonnateur et Alain Poirier du Service de la recherche siègent également au Comité ainsi que Me Pierre Lalonde, avocat des Métallos. Guy Gendron préside les réunions et Alain Poirier agit comme secrétaire du Comité. Les finances du Comité sont sous la responsabilité de Bruno Cyr.

Le regroupement d'assurances Métallos

En 1992 le regroupement sur les avantages sociaux a été formé pour permettre à nos membres de bénéficier de réductions de volume dans les

primes d'assurances collectives même s'ils travaillaient pour une petite ou moyenne entreprise ainsi qu'être en mesure de représenter nos membres auprès de l'assureur sans que ce dernier refuse de discuter avec nous.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'obtenir des soumissions à des prix justes et concurrentiels par l'entremise des représentants d'Optimum Actulaires et Conseillers Inc. Il est aussi plus facile d'obtenir les informations nécessaires pour régler les réclamations de nos membres.

Il y a quelques années, un régime modulaire (permettant aux membres de choisir parmi trois types de protections selon leurs besoins) a été mis sur pied pour les membres de la section locale 9400. Ce produit a été adapté pour les unités de sections locales composées et peut convenir à toute autre section locale autonome. Nous avons choisi l'Industrielle Alliance comme assureur.

Tous nos contrats d'assurance prévoient la possibilité de maintenir l'assurance-vie pendant une période maximum de douze mois en cas de conflit de travail, moyennant le paiement de la prime.

Notre regroupement se compose d'environ 2 150 membres assurés répartis dans 33 entreprises différentes.

Si notre regroupement vous intéresse, n'hésitez pas à en parler à votre permanent ou à votre permanente.

Les Fonds Métallos

Les Fonds Métallos ont été mis sur pied pour regrouper nos REER collectifs, certains régimes de participation différée aux bénéficiaires ainsi que quelques régimes de retraite à cotisation définie. Depuis, certaines caisses de retraite de régimes à prestations déterminées ont investi leurs actifs dans le Fonds diversifié Métallos.

En plus de certificats de dépôts garantis émis par l'Industrielle Alliance à un taux supérieur de 0,75% par rapport à leur taux régulier, nos membres ont accès à des fonds diversifiés et à des fonds spécialisés.

Nos membres ont accès à trois fonds diversifiés sécuritaires et à huit fonds spécialisés, soit :

- le Fonds diversifié équilibré (50% obligations–50% actions);
- le Fonds diversifié conservateur (80% obligations–20% actions), et
- le Fonds diversifié agressif (30% obligations–70% actions);
- le Fonds de marché monétaire Industrielle Alliance;
- le Fonds d'obligations canadiennes Industrielle Alliance;
- le Fonds d'actions canadiennes NATCAN;

- le Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser;
- le Fonds d'actions canadiennes McLean Budden;
- le Fonds d'actions américaines McLean Budden;
- le Fonds d'actions internationales Hexavest, et
- le Fonds d'actions mondiales Franklin Templeton.

Nos Fonds diversifiés sont gérés par l'Industrielle Alliance en ce qui concerne la répartition tactique d'actifs et par les gestionnaires pour la sélection de titres, en tenant compte des politiques de placement édictées par le CASOM, suite aux conseils de nos actuaires de chez Optimum Actuaires et Conseillers Inc.. L'administration est sous la responsabilité de l'Industrielle Alliance.

Près de 3 600 de nos membres travaillant pour 64 employeurs ont investi leurs fonds de retraite dans nos Fonds Métallos.

Moyennant des frais de gestion de 0,75%, notre Fonds diversifié équilibré (50-50) a connu les rendements annuels bruts indiqués au tableau ici-bas :

**RENDEMENT BRUT
AU 31 DÉCEMBRE
DU FONDS ÉQUILIBRÉ**

2000	12,6%
2001	3,5%
2002	-3,0%
2003	16,7%
2004	11,1%
2005	13,7%
2006	11,9%
2007	3,3%
Taux annuel moyen	8,5%

Nos Fonds peuvent recevoir les sommes d'argent provenant de n'importe quel REÉR collectif ou individuel, régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), régime de retraite simplifié (RRS), régime complémentaire de retraite (RCR), qu'il soit à cotisations définies ou à prestations déterminées, ou compte de retraite immobilisé (CRI) en cas de cessation de participation à un régime de retraite.

Lorsqu'un de nos membres prend sa retraite et qu'il n'est pas dans un régime à prestations déterminées, il peut utiliser le Fonds de revenu viager Métallos (FRV) ou le Fonds enregistré de revenu de retraite Métallos (FERR).

L'Industrielle Alliance a développé un questionnaire pour nos membres afin qu'ils puissent élaborer leur profil d'investisseur. Ce questionnaire est un outil extrêmement utile pour nos membres lorsque vient le temps de choisir le type d'investissement qu'ils désirent faire.

Le CASOM s'assure que les régimes d'accumulation de capital qu'il offre aux membres Métallos soient conformes aux lignes directrices pour les régimes de capitalisation émises par Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier.

Également, depuis la dernière assemblée annuelle, le CASOM a mis sur pied un sous comité afin de revoir l'ensemble de nos gestionnaires avec l'aide de nos actuaires et des représentants de l'Industrielle Alliance. Le sous comité était composé

d'Alain Poirier et de Gaétan Paré. Le CASOM a entériné la recommandation du sous comité à l'effet de remplacer le fonds d'actions mondiales de McLean Budden par le fonds d'actions américaines du même gestionnaire et d'ajouter le fonds d'actions internationales de Hexavest. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier et n'a entraîné aucun changement aux frais de gestion.

La réunion annuelle des sections locales participant au programme d'avantages sociaux des Métallos

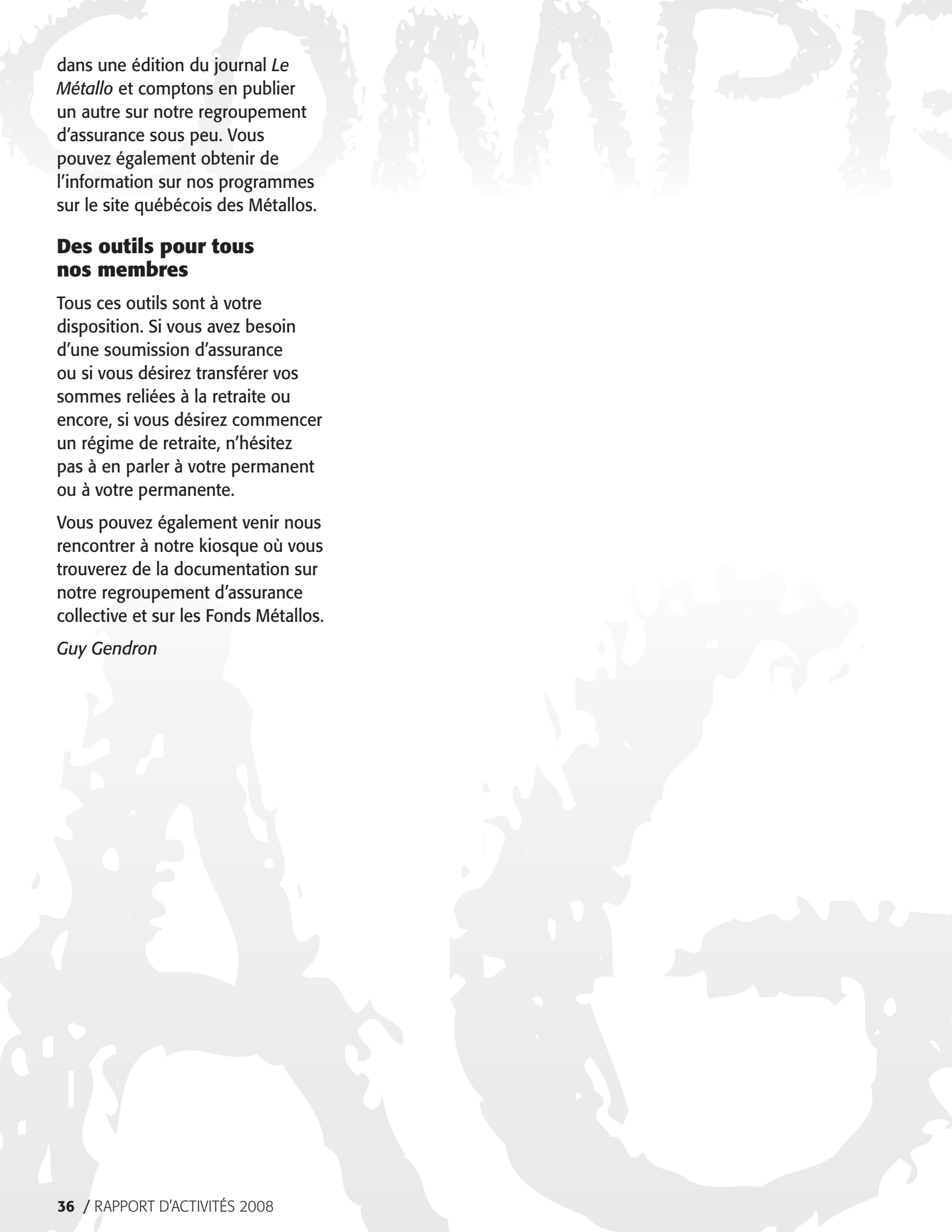
Une réunion annuelle de toutes les sections locales qui participent à notre regroupement d'assurances ou à nos Fonds Métallos a lieu le mercredi à l'ajournement du premier jour de l'assemblée annuelle des Métallos. Les membres du CASOM sont élus à cette réunion et le présent rapport est soumis sur nos programmes d'avantages sociaux.

Faire la promotion de notre regroupement

Comme à chaque année, à l'occasion de l'assemblée annuelle des Métallos, le CASOM procède à deux tirages de 1 000\$ à être investi dans les Fonds Métallos. De plus, le CASOM a procédé à un tirage de 1 000\$ pour être investi dans les Fonds Métallos lors du dernier tournoi de golf des Métallos.

Nous avons également mis à jour nos dépliants promotionnels que vous pouvez vous procurer à notre kiosque situé dans le foyer.

Nous avons de plus publié un article sur les Fonds Métallos



dans une édition du journal *Le Métallo* et comptons en publier un autre sur notre regroupement d'assurance sous peu. Vous pouvez également obtenir de l'information sur nos programmes sur le site québécois des Métallos.

Des outils pour tous nos membres

Tous ces outils sont à votre disposition. Si vous avez besoin d'une soumission d'assurance ou si vous désirez transférer vos sommes reliées à la retraite ou encore, si vous désirez commencer un régime de retraite, n'hésitez pas à en parler à votre permanent ou à votre permanente.

Vous pouvez également venir nous rencontrer à notre kiosque où vous trouverez de la documentation sur notre regroupement d'assurance collective et sur les Fonds Métallos.

Guy Gendron